



Prévention
et gestion
des déchets
ménagers
et assimilés

2024

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Jean-François AUBY

RÉDACTION ET COORDINATION ÉDITORIALE

Laure Hostein

CONCEPTION GRAPHIQUE

Alice Fournier

IMPRESSION

Imprimerie KORUS

CRÉDITS PHOTOS

SEMOCTOM - Freepik

Rapport élaboré avec les recommandations de l'ADEME

RAPPORT ANNUEL 2024
sur le prix et la qualité
du service public de prévention
et gestion des déchets ménagers
et assimilés



Le mot du Président

Ce rapport d'activité vous présente toutes les actions menées durant cette année 2024, ainsi que les résultats associés. Ce fut une année d'actions pour finaliser le déploiement opérationnel du projet En100ble.

Nous pouvons être très satisfaits d'annoncer qu'au 31 décembre 2024, 100% de nos habitants possédaient une solution de tri à la source des déchets alimentaires, comme le prévoit la Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC).

En effet, les messagers ont sillonné en 2024 les communes de la CDC du Créonnais, celles des Coteaux Bordelais pour finir par les Portes de l'Entre deux Mers.

Une marque de notre volonté d'aller vers les habitants et de proposer des solutions pour le compostage des déchets alimentaires et leur collecte.

Notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est en pleine action, de nombreuses animations et actions de sensibilisation pour la réduction des déchets ont eu lieu sur le territoire. Le public rencontré est de plus en plus nombreux, dans les écoles, sur les marchés pendant les manifestations et également durant cette année les Journées du Patrimoine, où il a été question de Cluedom.

En 2024, des aides financières ont été proposées et ont permis d'aider plus de 400 foyers à changer leurs pratiques.

Durant cette année fut ouvert et mis en service le centre de tri de TriGironde, la Société Publique Locale dans laquelle le Semoctom est actionnaire avec 6 autres collectivités. Cette construction en coopération a permis de réduire fortement le coût du tri des papiers et emballages tout en permettant de trier plus.

Côté déchèterie, à compter du 1^{er} avril de nouvelles filières de tri et valorisation ont fait leur apparition : jeux et jouets, laine de verre et de roche, plastiques, produits et matériaux du bâtiment. Autant de raisons de trier et d'éviter les déchets enfouis.

Cette année encore, les résultats sont très satisfaisants tant sur le plan financier que technique. La maîtrise des charges financières est toujours notre objectif.

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles poursuivent leur nette diminution avec une baisse de 4,5 %.

Les recyclables (papiers/emballages, verre, textile et déchets alimentaires) enregistrent une progression marquée de 6 %. En déchèterie, les déchets enfouis ont chuté de manière significative, avec une réduction de 26 %, soit 944

tonnes de moins enfouies. Toutefois, les déchets globaux ont légèrement augmenté de 1 %.

Pour rappel, nous devons réduire de -15% les déchets produits entre 2010 et 2030, et nous en sommes à -3%. En revanche, nous avons atteint en avance l'objectif de réduction de -50%, des déchets enfouis entre 2010 et 2025. En 2024, nous sommes déjà à -54%.

Le projet En100ble est d'autant plus important que l'année 2025 verra une évolution forte des indicateurs avec l'évolution du service validé et porté depuis 2022.

La communication, la pédagogie, la mobilisation des élus et des habitants restent une volonté forte du syndicat et seront déterminantes dans le succès de notre ambition. Relevons le Défi du – 100kilos par habitant à 2030, je compte sur vous.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-François AUBY,
Président du SEMOCTOM

Le SEMOCTOM, une collectivité au service du territoire

Compétences et gouvernance.....	6
Territoire et population.....	8
Chiffres clés 2024.....	10
Les actions menées en 2024.....	12
Projets 2025.....	21

Indicateurs techniques

Actions en matière de prévention des déchets.....	16
Projets 2025.....	21
La collecte et le traitement des déchets.....	22
Résultats 2024.....	24
Projets 2025.....	33
Synoptique des flux 2024.....	34

Indicateurs financiers

Données budgétaires de l'année 2024.....	36
Les modes de financement du service.....	41
Indicateurs Compta-coûts 2024.....	43

Données sociales

Emplois et santé au travail.....	44
Projets 2025.....	45

Le Semoctom, une collectivité au service d'un territoire

Compétences et gouvernance

Le SEMOCTOM, syndicat de l'Entre deux Mers pour la gestion des déchets, est un établissement public administratif. Depuis 1980, il assure une mission d'intérêt général de prévention, collecte et traitement des déchets.

Les compétences du Semoctom

Prévention

- ⊙ Sensibiliser et communiquer sur la réduction des déchets à travers un programme d'animations d'éducation à l'environnement.
- ⊙ Accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire et permettre le développement du réemploi.
- ⊙ Inciter au changement de comportement à travers des leviers financiers et techniques.
- ⊙ Promouvoir la gestion de proximité des déchets alimentaires et végétaux.
- ⊙ Développer une communauté engagée sur le territoire.

Collecte des déchets

- ⊙ Collecte des déchets ménagers de l'ensemble des foyers.
- ⊙ Collecte des déchets assimilés des professionnels.
- ⊙ Collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire.
- ⊙ Collecte en déchèteries.

Traitement des déchets

- ⊙ Transport des déchets ménagers et assimilés vers le centre de transfert de Saint-Léon (sauf transport direct) puis vers les centres de traitement et/ou valorisation.
- ⊙ Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire conformément à la législation : valorisation des déchets issus des collectes sélectives (centre de tri) et des déchèteries.

Le SEMOCTOM est administré par un Comité Syndical composé de 57 délégués, élus par les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération membres.

Le Comité Syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service.

Il élit le Président et les 13 Vice-Présidents, membres du bureau du SEMOCTOM.

Le bureau syndical est chargé d'assurer les affaires courantes du syndicat. Il prépare et délibère les décisions stratégiques et les orientations du comité syndical.



Jean-François AUBY
Président du SEMOCTOM



Jean-Luc LAMAISON
1^{er} Vice-Président

Délégation : Relations institutionnelles et communication avec le territoire dont la lutte contre les dépôts sauvages



Pascal LABRO
2^e Vice-Président

Délégation : Collecte et apport volontaire des déchets, exploitation et optimisation



Pierre RIBEAUT
3^e Vice-Président

Délégation : Sites, travaux et ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)



Alain BARGUE
4^e Vice-Président

Délégation : Déchèteries, exploitation et amélioration, nouvelle déchèterie



Frédéric LATASTE
5^e Vice-Président

Délégation : Finances et tarifs



Pierre BUISSERET
6^e Vice-Président

Délégation : Centre de tri et consignes de tri



Régis PUJOL
7^e Vice-Président

Délégation : Valorisation et filières



Céline BAGOLLE
8^e Vice-Président

Délégation : Prévention des déchets, réemploi



Pierrick BALLESTER
9^e Vice-Président

Délégation : Commande publique



Nathalie MAVIEL
10^e Vice-Président

Délégation : Redevance et incitativité



Nicolas TARBES
11^e Vice-Président

Délégation : Optimisation et données intelligentes (systèmes d'information)



Marc JOKIEL
12^e Vice-Président

Délégation : Ressources humaines et santé / sécurité



Pierre COTSAS
13^e Vice-Président
Délégation : Prospective

57

délégués du
comité syndical

14

membres du
bureau

Territoire et population

0 5
Kilomètres



- Communauté de communes Les Rives de la Laurence
- Communauté de communes des Coteaux Bordelais
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers
- Communauté d' Agglomération du Libournais
- Communauté de communes du Créonnais
- Communauté de Communes de Castillon Pujols
- Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers
- Communauté de communes Convergence Garonne

Bordé au Nord et au Sud par les deux « Mers » : la Garonne et la Dordogne, d'où provient le nom Entre-deux-Mers, le Semoctom se situe au Sud-Est de la Métropole Bordelaise et s'étend sur une superficie de 666 km².

Le Semoctom dessert près de 115 000 habitants en 2024.

La densité de population sur le territoire est de 171 habitants au km² tandis que celle de Bordeaux est supérieure à 4 500 habitants au km². L'habitat est essentiellement péri-urbain et semi-rural. Le taux d'habitat collectif est faible (inférieur à 5%).

85

communes



7

communautés
de communes
(CDC)

1

communauté
d'agglomération
(CA)

La population moyenne desservie sur l'année est prise en compte pour le calcul des ratios techniques et financiers.

	2023	2024	ÉVOLUTION
Population INSEE	111 612	112 547	+0,84%
Population moyenne desservie sur l'année*	114 697	114 981	+ 0,25%

*Population municipales INSEE (N-3) + recensements des communes N-1 et N-2 + habitants des nouveaux lotissements construits sur les années N-3, N-2, N-1 et pendant l'exercice en cours qui ont l'objet de conventions.

Chiffres clés 2024

Territoire

114 981

habitants

(population moyenne desservie sur l'année 2024)

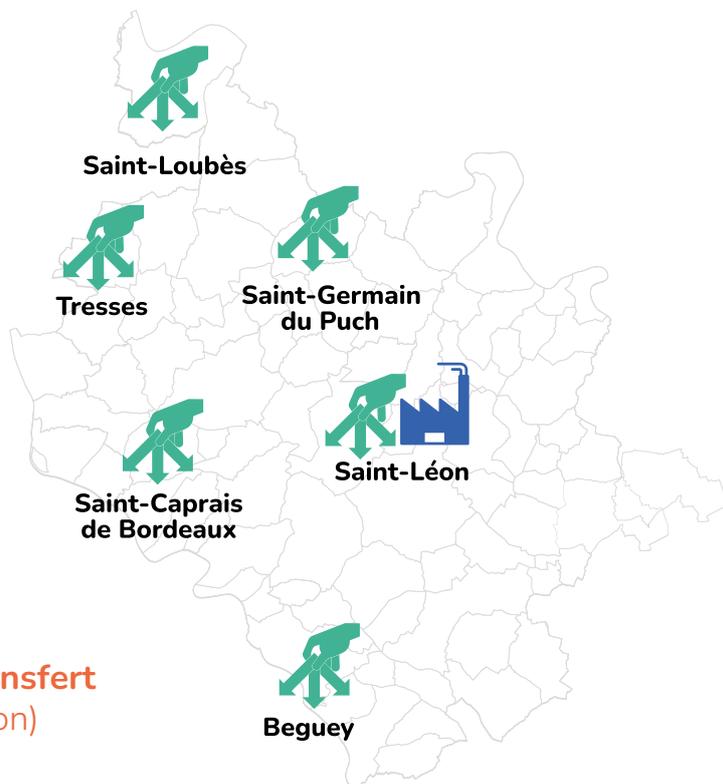


85

communes réparties
sur 7 CDC et 1 CA

1

centre de transfert
(Saint-Léon)



RÉSULTATS

505 kg
de déchets par an
et par habitant

56%
des foyers
équipés
d'un composteur

-26%
d'encombrants enfouis
par rapport à 2023

100%
des habitants ont
une solution pour trier
leurs biodéchets.
(au 31 décembre 2024, loi AGEC)

100
animations
réalisées
sur le territoire

402
foyers bénéficiaires du
dispositif d'aides financières
pour réduire leurs déchets.

2 644 personnes sensibilisées
à la prévention

6
déchèteries

1
matériauthèque

Données sociales

151,17
équivalents
Temps Plein



24%
de femmes

76%
d'hommes

Données techniques

58 013

tonnes de déchets collectés



COLLECTE

+1%

des déchets collectés entre 2023 et 2024

38%

Valorisation matière



37%

Valorisation énergétique

20%

Valorisation organique



VALORISATION

6%

Enfouissement

Données financières

25 170 080 €

Dépenses réalisées de fonctionnement et d'investissement

15,15%

Taux d'épargne brut

4,6 ANS

Capacité de désendettement

115,6 € HT

Coût aidé par habitant

Les actions menées en 2024

Projet En100ble

En100ble
Visons 100kg de moins en 2030

Projet coconstruit avec les élus, habitants et professionnels du territoire qui repose sur une ambition commune : **réduire l'impact environnemental et maîtriser les coûts** liés à la collecte et au traitement des déchets. Le projet a été validé en 2022 et lancé en 2023.

2

présentations
en CDC

4

présentations en
conseil municipal

3

rencontres avec les
conseillers municipaux

172

élus sensibilisés lors
d'une visite de site

9

réunions publiques

570

habitants sensibilisés

Tri des déchets alimentaires

Au 31 décembre 2024, 100% des habitants ont une solution pour trier leurs biodéchets en compostant et/ou en les déposant en points de collecte.

Les messagers de la société Voix Publique ont poursuivi les rencontres à domicile pour sensibiliser et équiper gratuitement les habitants des 3 CDC restantes (Créonnais, Côteaux Bordelais, Portes de l'Entre-Deux-Mers) en composteurs, bio-seaux et sacs kraft. L'ensemble du territoire a été couvert en points de collecte des déchets alimentaires.

271

points de collecte
installés.
Taux de
remplissage moyen
de 60%

-4,5%

d'ordures
ménagères
résiduelles.

71,5%

Des usagers déclarent composter.*

*Enquête sur les pratiques de compostage réalisée en décembre 2024 par Polygone pour le Semoctom sur 1 161 foyers interrogés du territoire.



12 076

composteurs distribués

25 421

bio-seaux et sacs kraft

Collecte du verre



Fin des collectes en porte-à-porte en décembre 2024 sur les 5 communes desservies



44

bornes installées



6 050

bacs à verre individuels retirés



+4,4%

de verre collecté sur l'ensemble des tonnages

Feuille de route du PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés

L'année 2024 a été marquée par le déploiement complet du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

L'équipe de prévention a considérablement augmenté la présence et la visibilité du SEMOCTOM auprès des habitants et des communes au travers d'animations dans les écoles, sur site ou lors de manifestations, de supports et d'outils pédagogiques et de dispositifs d'accompagnement à la réduction des déchets.



Visite du site industriel de Saint-Léon sous forme de Cluedom.

Nouveau
DISPOSITIF 2024

DÉCOUVREZ NOS AIDES FINANCIÈRES !

JUSQU'À 500€ REMBOURSÉS

Pour valoriser vos déchets de cuisine ou de jardin, Compostez, broyez ou offrez-les à vos poules...

A l'acquisition

- BANKER DE DÉCHETS RECYCLES
- KIT MULCHING
- LUMIERE COMPOSTEUR, POTAGER OU BORDURE
- POULES DE PARALLÈLE

A la location ou prestation

- ÉQUIPEMENT DE DÉCHETS RECYCLES

On vous accompagne ! Nous vous proposons du remboursement à 100% et 75% l'achat, la location et la prestation de certains matériels vous permettant de valoriser et/ou valoriser vos déchets de cuisine et de jardin.

Des solutions pour tous les types de besoins et d'habitats !

Plus d'infos sur notre site internet : www.semoctom.fr

SEMOCTOM | EntCoble | Nouvelle-Aquitaine | DROME | PUY DE DÔME

Plus de 400 foyers ont bénéficié des aides financières.

Mise en service du centre de tri SPL Gironde

Le centre de tri de la Société Publique Locale TRIGIRONDE a ouvert le 29 janvier 2024, il est opérationnel depuis mars 2024. Cet équipement de 6 730m² reçoit les emballages plastiques et papiers déposés dans les bacs, sacs ou bornes jaunes des 7 collectivités membres.

520 000

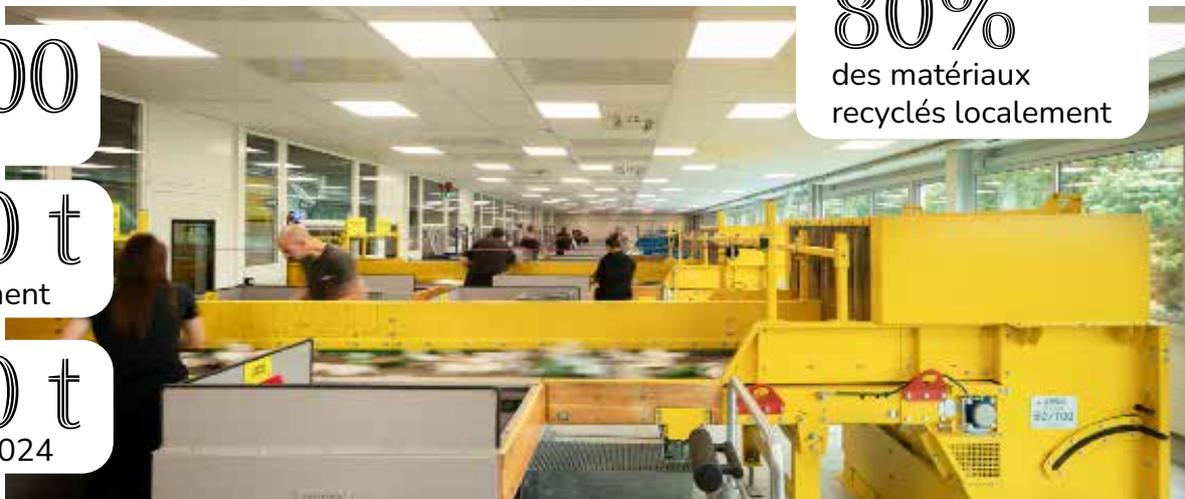
habitants

34 000 t

capacité de traitement

29 800 t

réceptionnées en 2024



80%

des matériaux
recyclés localement

Vers une gestion commune des ordures ménagères en Gironde

L'étude se poursuit pour mettre en place une gouvernance partagée et un tarif unique pour le traitement des ordures ménagères résiduelles dans tout le département, sous la coordination du SEMOCTOM.

En 2024, les bases techniques, juridiques et financières de cette coopération inédite ont été définies. Un accord a été trouvé le 29 novembre 2024, avec pour objectif de créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'ici fin 2025.

En parallèle, les 14 collectivités girondines compétentes en matière de déchets (hors Bordeaux Métropole) vont créer une structure commune qui rejoindra le GIP aux côtés de Bordeaux Métropole. Le GIP se chargera uniquement de la gestion des deux incinérateurs.



De nouvelles filières dans les 6 déchèteries

De nouvelles filières ont été déployées en déchèterie à partir du mois d'avril 2024.



Jeux et jouets

Laine de roche et de verre

Articles de bricolage
et jardinage

Produits et matériaux de
construction et du bâtiment

Avec la mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur PMCB, les professionnels ont la possibilité désormais de déposer gratuitement chez les distributeurs ces déchets spécifiques. Le choix a été fait de leur refuser l'accès dans nos déchèteries sur ces déchets spécifiques.

RÉSULTATS

-26%
d'encombrants
enfouis

-944 tonnes
enfouies

684 tonnes
triées de plus
qu'en 2023

1072 rotations
de bennes évitées

Conception du lieu hybride de St Caprais

Le lieu, provisoirement nommé «Lieu hybride», vise à combiner plusieurs dispositifs autour de l'économie circulaire, avec deux zones principales :

Un Tiers-Lieu dédié au réemploi, à la réparation, à la sensibilisation et à la vente, pour encourager une consommation plus durable.

Un Pôle Ressources pour le dépôt, le tri, le don et la valorisation des objets et matériaux apportés par les usagers.

Le maître d'œuvre a été retenu en octobre 2024. Les travaux sont prévus pour 2025-2026. L'accompagnement du collectif d'acteurs du Tiers-Lieu se poursuit pour structurer leur organisation.



Les indicateurs techniques

Actions en matière de prévention des déchets

La prévention regroupe l'ensemble des actions visant à éviter ou à réduire la production de déchets à la source. En 2024, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été déployé autour de cinq axes majeurs.

Axe 1 : Sensibiliser et communiquer

Les actions d'éducation à l'environnement ont été renforcées afin de permettre aux habitants de s'informer, de mieux comprendre les enjeux et de devenir acteurs de la réduction de leurs déchets. Pour y parvenir, le service Prévention a mobilisé une large palette d'outils et de supports d'animation, adaptés à différents publics lors d'événements variés comme par exemple : le nettoyage de la Nature au Château de la Salargue à Latresne, les Olympiades à Pompignac, les Estivales de la Jeunesse à Créon, la Fête du voisinage à Le Pout ou encore le Noël des Séniors à Pompignac...

» Des animations pédagogiques et événements

100

animations
réalisées
en 2024

2 644

personnes
sensibilisées

1 532

adultes

1 112

enfants

Parmi elles,

26% sensibilisées via la visite du site sous forme de Cluedom ludique.

23% d'animations Escape Game 5R0D

17% d'interventions dans les classes (fresques ou animation)

18% d'initiation compostage (34 sorties formation compostage)

13% avec le stand kiosque SEMOCTOM

» Des outils variés supplémentaires

La poubelle Wahou, le kiosque prévention utilisé sur les marchés et manifestations, les Escape Game, le Chatbot Trizzy et de nombreux visuels sur tous nos médias.



➤ Mystère au Semoctom...

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le SEMOCTOM a ouvert les portes du site industriel de Saint-Léon le samedi 21 septembre 2024.

L'objectif : Découvrir les coulisses des déchets et nos métiers sous forme d'une enquête avec les personnages du célèbre jeu, le Cluedom.

Résultat

1 visite pour les élus

13 visites pour le grand public

323 visiteurs

93,5% des visiteurs très satisfaits*

15 agents SEMOCTOM volontaires pour animer la journée

* parmi les 73% de répondants au questionnaire de satisfaction.



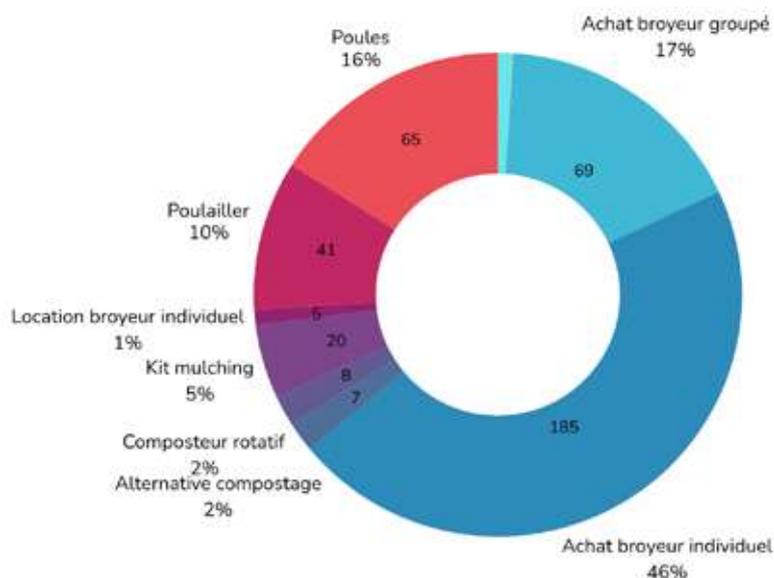
Axe 2 : Accompagnement des acteurs et développement du réemploi

- ✓ Poursuite de l'accompagnement du collectif d'acteurs de l'ESS du futur Lieu Hybride de Saint-Caprais-de-Bordeaux. En 2024, 6 rencontres ont permis de définir les règles de gestion et les rôles et limites décisionnelles du groupe d'acteurs.
- ✓ Mise en place de 2 groupes de travail avec les agents valoristes des déchèteries pour augmenter le détournement des encombrants, des objets pouvant être réemployés et bénéficiés aux habitants du territoire.

Axe 3 : Leviers pour le changement de comportement

➤ Les aides financières

Lancement du dispositif pour accompagner les habitants à la réduction de leurs déchets verts et alimentaires



Résultat

402 foyers effectivement aidés sur 414 demandes réparties sur

78 communes

69% concernent les déchets verts,

31% concernent les déchets alimentaires

} **97%** du budget consommé

» Une enquête téléphonique

Une enquête a été menée en novembre 2024 auprès de 275 bénéficiaires des aides financières (74% de répondants).



Pour les déchets alimentaires : 93% des propriétaires de poules déclarent avoir réduit leur part de déchets alimentaires dans les OMR.



Pour les déchets verts : de véritables changements de comportement

60% des foyers aidés n'apportent plus de déchets verts en déchèterie.

94% des foyers aidés déclarent avoir évité des passages en déchèterie grâce aux aides, qu'ils estiment à 5 passages en moyenne en 2024.

57% des foyers aidés déclarent avoir changé leurs pratiques dans le jardin depuis leur achat (paillage, mulching essentiellement).

93% des foyers se déclarent totalement satisfaits du projet.

Dans le cadre des commentaires libres, spontanément (sans poser de questions,) 1 personne interrogée sur 6 témoigne de l'effet levier des aides dans leur décision de changement de pratiques.



«L'aide m'a permis de franchir le pas»

«Incitatif, on est plus vertueux !»

«Je ne l'aurai pas acheté sans l'aide»

«Initiative très positive et incitative»



Axe 4 : Gestion de proximité des déchets alimentaires et végétaux

» Opération tri des déchets alimentaires

44 152 foyers visités
par les messagers

77% des foyers ont été équipés
en bio-seaux, sacs krafts
et/ou composteurs.

271 points de collectes
installés.

56% des foyers
équipés de composteurs
(27 456 foyers)

85 communes équipées d'au moins un point de collecte.

71,5% des foyers du SEMOCTOM déclarent pratiquer le compostage*.

1 416 tonnes de déchets alimentaires détournés des OMR dont 658 tonnes par le compostage et 758 tonnes par la collecte des biodéchets.

* Enquête sur les pratiques de compostage réalisée en décembre 2024 par Polygone pour le SEMOCTOM sur 1 161 foyers interrogés du territoire (62,3% en 2022).



» Pratiques du compostage

26 composteurs collectifs actifs en 2024

14 composteurs partagés et **12** composteurs en établissement

2 Maîtres composteurs dans l'équipe Prévention du SEMOCTOM

Déploiement d'un guide du compostage

Le chatbot Trizzy

L'agent conversationnel en ligne au service du compostage et du tri a quadruplé sa fréquentation en 2024.



1 970

utilisateurs uniques
(300 en 2023)

3 513

déchets recherchés
(640 en 2023)

13 440

interactions

Le broyage des branches

Les plateformes de broyage ont permis de détourner près de 672 tonnes de déchets verts des déchèteries, soit 44% de plus qu'en 2023. L'acquisition d'un nouveau broyeur fin 2023 a permis une activité plus importante.

Chaque jour d'intervention permet d'éviter environ 100m³ de branchages apportés en déchèterie et donc de supprimer la rotation de 3 caissons, soit pour 2024, 615 rotations évitées en déchèterie.

Les habitants et les communes peuvent utiliser gratuitement le broyat produit pour des pratiques de jardinage au naturel.

Le broyat est très utile : il sert à produire du compost, nourrir les sols, préserver l'humidité du sol et protéger les plantes des aléas climatiques.



30

plateformes
en fonctionnement

5 PLATEFORMES MUTUALISÉES

(Capien, Cabara, Martres, Camarsac, Paillet)

- Créon utilise la plateforme de Capien
- Saint-Aubin de Branne utilise la plateforme de Cabara
- Saint-Genis-du-Bois et Montignac utilisent la plateforme de Martres
- Saint-Germain-du-Puch utilise la plateforme de Camarsac

1 nouvelle
plateforme à
Camblanes et Meynac



672

tonnes de broyat produit

205

jours d'activité

37

communes desservies

Axe 5 : Développer une communauté engagée sur le territoire

» Bilan de la communication digitale 2024



Publication sur Instagram



Publication d'une story

2024 marque un tournant dans notre stratégie de communication digitale, avec la première année de publications sur Instagram et la mise en place active de Stories.

Cette montée en puissance s'est traduite par une progression nette de l'engagement sur nos canaux Méta.

Des résultats en forte hausse :

+20 % de clics sur les publications Méta entre 2023 et 2024.

938 clics sur les liens des publications, contre 1142 réactions : les contenus suscitent de plus en plus d'intérêt concret.

117 actions de communication sur les réseaux sociaux en 2024, contre 47 en 2023 : une multiplication des canaux et des formats.

Une présence renforcée sur les réseaux :

53 publications Facebook

18 publications Instagram

46 stories

Un lien de proximité consolidé :

Les visites des messagers ont permis d'ancrer le SEMOCTOM comme un service de proximité reconnu. Une consultation citoyenne a été menée autour du projet "Aides financières", avec des questionnaires diffusés avant et après sa mise en œuvre.



Publication sur Facebook

Projets de prévention 2025

Axe 1 : Éducation à l'environnement

- Poursuite et intensification de la présence et de la visibilité sur le terrain.
- Reprogrammation de la Journée Européenne du Patrimoine.

Axe 2 : Accompagnement des acteurs et réemploi

- Poursuite de l'accompagnement du collectif d'acteurs de l'ESS du lieu hybride de Saint-Caprais pour sa structuration.
- Recrutement de 2 agents mobilisateurs en déchèterie pour dynamiser les zones de réemploi et aller à la rencontre des habitants dans les marchés et les manifestations du territoire.

Axe 3 : Mobilisation de leviers techniques et économiques pour le changement de comportement

- Poursuite du dispositif d'aides financières pour accompagner les habitants à la réduction des déchets avec de nouvelles aides sur les textiles sanitaires.

Axe 4 : Développement de la gestion de proximité des déchets alimentaires et végétaux

- Visite des messagers et équipements des foyers des 13 nouvelles communes de la CDC Convergence Garonne pour le tri des déchets alimentaires.

Axe 5 : Développer une communauté engagée sur le territoire

- Stimuler l'engagement sur les réseaux en testant de nouveaux formats interactifs.
- Faire évoluer la mobilisation de la CCES.



La collecte et le traitement des déchets

L'organisation du service

L'ensemble des collectes des déchets s'effectue principalement en régie à l'exception des ordures ménagères.

MODE D'ORGANISATION	TYPE DE DÉCHET	MODE DE GESTION DE LA COLLECTE	FRÉQUENCE	MODE DE COLLECTE	MODE DE GESTION DU TRANSPORT	TRAITEMENT	
   PORTE À PORTE 	Déchets alimentaires	100% en régie sur 3 communes 17 691 hab.	1 fois par semaine	Bacs pucés individuels	100% en régie	100% par prestataire privé	
	Recyclables hors verre	100% en régie	1 fois tous les 15 jours	Bacs pucés individuels ou points de regroupement			
	Verre	100% en régie sur 5 communes 24 278 hab.	1 fois par mois	Bacs pucés individuels			
	Ordures ménagères	82% en régie 18% par prestataire privé	1 fois par semaine (82 communes) 1 fois tous les 15 jours sur 3 communes	Bacs pucés individuels ou points de regroupement	82% en régie 18% par prestataire privé		
 APPORT VOLONTAIRE	Déchets alimentaires	100% en régie	1 fois par semaine	271 points de collecte	100% en régie		
	Recyclables hors verre	100% en régie	1 fois par semaine	13 bornes semi enterrées aériennes (publiques et privées) sur 9 points			
	Verre	100% en régie	-	359 bornes (1 borne pour 320 habitants) 319 points			
	Textile	100% par prestataire privé	-	156 bornes (1 borne pour 737 habitants) 121 points			100% par prestataire privé
	Ordures ménagères	100% en régie	1 fois par semaine	12 bornes enterrées, semi enterrées, aériennes (résidences) 9 points			100% en régie
 DÉCHETERIE	30 filières de tri	100% en régie	-	6 déchèteries	70% en régie 30% par prestataire privé		



- COLLECTE EN PORTE À PORTE**
- OMR : 1 fois par semaine
 - Recyclables (hors verre) : 1 fois tous les 15 jours
- COLLECTE EN CENTRE-BOURG**
- OMR : 2 fois par semaine
 - Recyclables (hors verre) : 1 fois tous les 15 jours
- Verre : 1 fois par mois.**
Arrêt de la collecte du verre en porte-à-porte en décembre 2024 sur les 5 communes



- COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE**
- Verre
 - Textile
 - Points de collecte des déchets alimentaires

COMMUNES COLLECTÉES EN OMR PAR UN PRESTATAIRE PRIVÉ

- CENTRE DE TRANSFERT (SAINT-LÉON)**
- DÉCHÈTERIES - PARTICULIERS EXCLUSIVEMENT**
- DÉCHÈTERIES - PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS**

Bénéficiaires du service

48 928 foyers* et 364 points de regroupement de bacs collectifs

2 292 Non ménages dont :

- 85 communes
- 36 Établissements Publics
- 5 Collèges et 1 Lycée
- 2 165 professionnels

Seuil de collecte pour les producteurs non ménagers : 3 300 L pour chaque flux (fixé en 2020).

* Le calcul du nombre de foyers est obtenu en divisant la population par 2.35 (donnée INSEE)

Les résultats 2024

Les déchets alimentaires

La collecte des déchets alimentaires a démarré en 2020 sur 3 communes. Depuis 2023, elle s'est étendue à l'ensemble du territoire.

758 tonnes collectées en 2024 +53% de déchets alimentaires

Secteur collecte en porte-à-porte

3 communes de la CDC Les Rives de la Laurence (Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac et Beychac-et-Caillau).

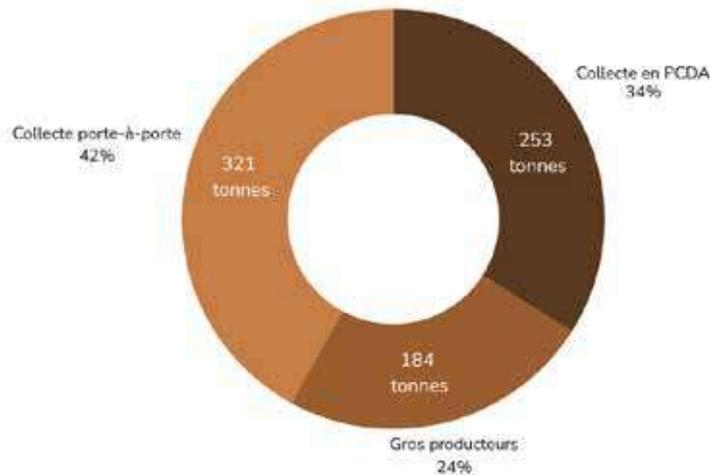
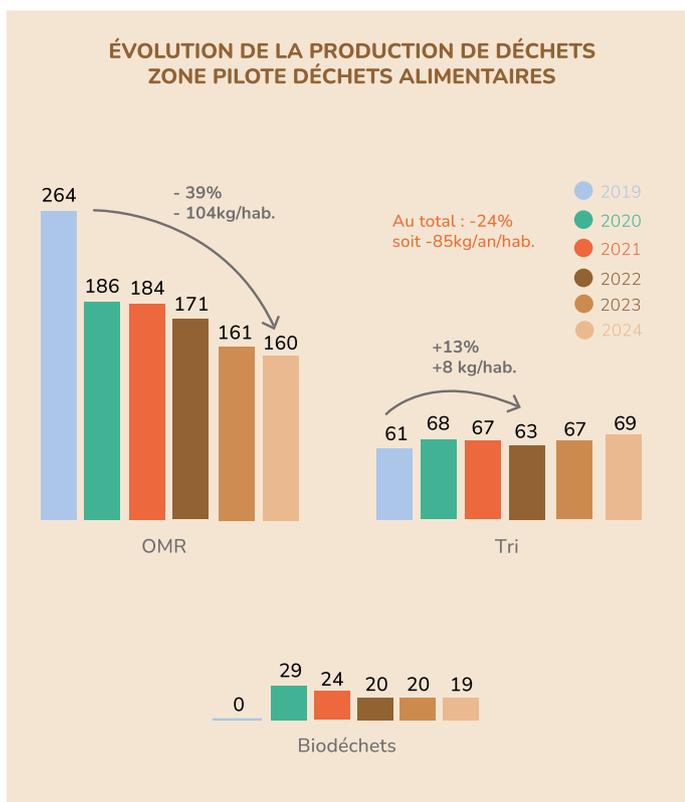
- 17 691 habitants
- 321 tonnes collectées
- 19 kg/hab.
- -24% des déchets collectés en PAP (-85 kg/hab.)

Après une première année de lancement réussie, le tri des déchets alimentaires en porte-à-porte sur ce secteur s'essouffle.

Le taux de participation a tendance à baisser, il est autour de 30%. En 2020, les déchets alimentaires collectés représentaient 29kg/hab. contre 19kg/hab. en 2024 soit une diminution de 35%.

Toutefois, l'effort de tri des déchets alimentaires reste efficace et se traduit par une nette diminution des OMR (-39% depuis 2019) et par une amélioration du tri (+13% depuis 2019).

L'opération pilote porte-à-porte a pris fin en décembre 2024, ce secteur étant désormais collecté en apport volontaire comme le reste du territoire à partir de 2025.



Les points de collecte (PCDA)

Depuis 2023, des points de collecte déchets alimentaires (PCDA) ont été progressivement installés sur le territoire.

Fin 2024, l'ensemble des communes sont équipées. Ainsi, 4 circuits de 271 points ont été créés pour collecter et laver ces abri-bacs toutes les semaines et collecter les professionnels en porte-à-porte. La montée en puissance s'est faite chaque semaine au gré des installations des PCDA sur le terrain.

- 253 tonnes de déchets alimentaires collectées
- 271 points de collecte de déchets alimentaires
- 60% taux de remplissage moyen

Les gros producteurs

En 2024, les gros producteurs de déchets alimentaires sont collectés sur 2 circuits de collecte spécifiques mais également sur les tournées de ramassage des points de collecte.

- 184 tonnes collectées, +32% par rapport à 2023
- 15 tonnes mensuelles collectées
- 196 professionnels équipés
- 172 professionnels collectés
- 24% sont des hôtels/restaurants, 21% des établissements scolaires, 13% des commerces et 13% des établissements publics

Valorisation des déchets alimentaires

Une fois collectés, les déchets alimentaires sont transférés du site de Saint-Léon puis transportés vers un site de traitement pour valorisation.

Jusqu'à début août 2024, les déchets alimentaires étaient valorisés sur la plateforme de compostage du SMICVAL à Saint-Denis-de-pile. Désormais, ils sont acheminés sur l'unité de méthanisation et de compostage de Suez Terre d'Aquitaine (TERRALYS) à Saint-Selve.

Le compost produit est utilisé par les agriculteurs locaux.

Les résultats 2024

Les recyclables hors verre

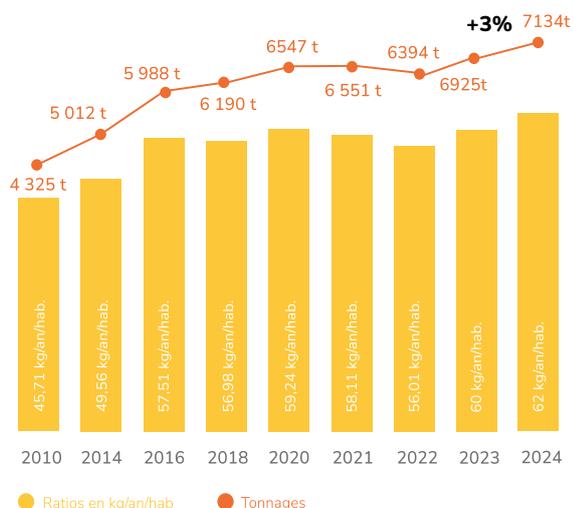
Les papiers et emballages (hors verre), collectés en porte-à-porte et sur quelques bornes en apport volontaire, ont connu une augmentation importante durant cette 2ème année des nouvelles consignes de tri : +3% entre 2024 et 2023.

Le ratio par habitant passe de 60 kg/hab à 62 kg/habitant. D'autre part, la qualité du tri a été maintenue, voire améliorée avec un taux de refus en moyenne à 18%.

7 134 tonnes
62 KG / AN / HAB
49.5 KG / AN / HAB
de moyenne nationale*

*MODECOM 2017 publié en 2021

Ratios et tonnages des recyclables (hors verre)



Une fois que les emballages et papiers sont collectés. Ils sont transférés sur le site du SEMOCTOM de Saint-Léon. Ils sont alors massifiés dans des semi-remorques et acheminés en centre de tri.

Ouverture en 2024 du centre de tri, la SPL Trigironde

Le centre de tri de la SPL Trigironde a ouvert ses portes en mars 2024 à Saint-Denis-de-Pile. Nos emballages et papiers y sont triés avec ceux des 6 autres collectivités actionnaires. Ce centre de tri à maîtrise d'ouvrage public de dernière génération permet de trier l'ensemble des emballages selon les nouvelles consignes de tri étendues. Jusqu'à l'ouverture de la SPL, les emballages et papiers étaient triés au centre de tri TRIVALO de PAPREC COVERED d'Illats et au centre de tri de VALBOM à Bègles.

Une fois triés par matière, les emballages et papiers sont envoyés chez des entreprises de recyclage.

Tonnages et filières de valorisation des matériaux dans le centre de tri

MATÉRIAUX	TONNAGES 2024	KG/AN/HAB	ÉVOLUTION EN TONNAGES 2023/2024	PRESTATAIRE RECYCLEURS
Journaux-magazines (papiers mélangés) 1.11	944	8.2	98%	NORSKE SKOG
Gros de magasins (papiers mélangés) 1.02	977	8.5	-27%	WILLIAM SABATIER RECYCLAGE
Cartons d'emballages ménagers (EMR)	1729	15	31%	EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING
Plastiques (Pet Foncé/PEHD/Pet clair)	1167	10.1	33%	SUEZ (PET Q9 clair), PAPREC (PEHD/PP), CITEO
Acier	315	2.7	25%	ARCELOR MITTAL
Tetra-briques alimentaires	123	1.1	38%	PAPREC
Aluminium	108	0.9	144%	SUEZ
Cartons ondulés*	439	3.8	-70%	PAPREC
Refus de tri (CSR) et (incinération)	1491	13	31%	UVE DE BÈGLES**
Freinte	150	1.3	67%	Freinte et recyclables non triés, tous centres de tri confondus.
Recyclables non triés	-308	-2.7	91%	

TOTAL TONNAGES VALORISÉS

7134

* en 2024, les emballages et papiers ont été triés sur 3 centres de tri (CDT) avec chacun, des processus différents. Seul le CDT de Valbom à Bègles possède une chaîne spécifique pour les cartons. Les 2 autres CDT n'ont pas de chaîne de tri spécifique pour les cartons ondulés, ils sont intégrés à d'autres flux papiers-cartons expliquant la différence importante de tonnages triés entre 2023 et 2024 sur ce flux.

**CDT VALBOM : Gros refus et refus fines, incinérés à l'UVE de Bègles (33), CDT TRIVALO : Gros refus et refus fines, traités en CSR à PAPREC Bruguières (31) CDT SPL TRIGIRONDE : Gros refus traités en CSR à VEOLIA Bègles (33) et les refus fines traités en enfouissement à l'ISDND de VEOLIA Lapuyade (33)

En 2024, le SEMOCTOM a participé à 20 caractérisations proposées par le centre de tri.

18% Taux de refus 2024

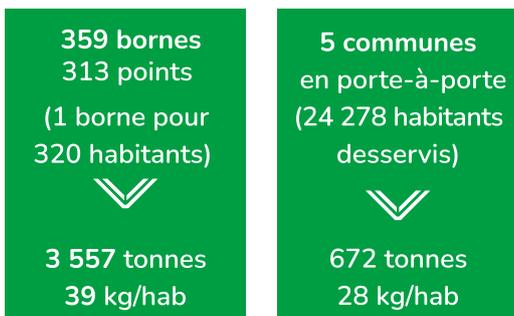
Les résultats 2024

Le verre

La collecte du verre est principalement réalisée en apport volontaire.

5 communes (Capian, Carignan-de-Bordeaux, Pompignac, Saint-Loubès et Tresses) sont collectées en porte-porte. Cette collecte s'est arrêtée en décembre 2024.

En 2025, la collecte sera homogénéisée avec le reste du territoire, soit en apport volontaire. 44 bornes d'apport volontaire ont été installées sur ces 5 communes.



Le verre connaît une hausse à la suite de l'installation et au renforcement des bornes à verre sur le terrain dans le cadre du projet En100ble, +4% entre 2023 et 2024.

4 229 tonnes
37 KG/AN/HAB

Les résultats 2024

Le textile

En 2024, la collecte des textiles, linges et chaussures est réalisée par l'association ACTIFRIP (Saint-André-de-Cubzac) et Le Relais.

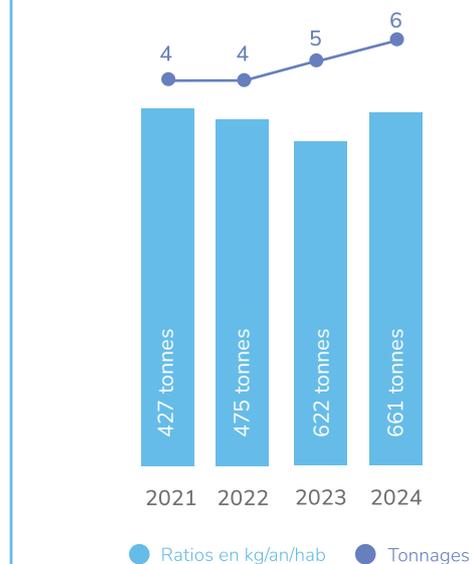


Afin d'optimiser le tri et la collecte des textiles, le SEMOCTOM en partenariat avec ses prestataires ont densifié le maillage des bornes sur le territoire.

En 2022, 45 bornes supplémentaires ont été installées.

Depuis, les textiles collectés ont connu une forte augmentation, + 39% entre 2022 et 2024.

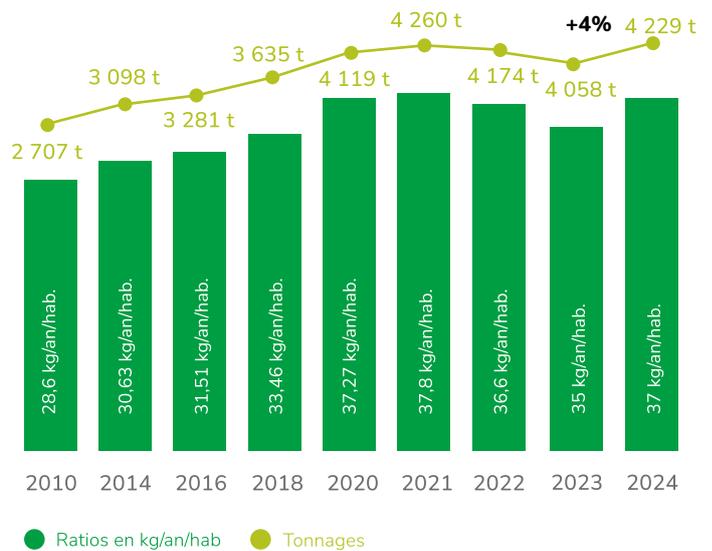
Ratios et tonnages du textile



97% des textiles sont valorisés dont :

- 57% réemployés dans les magasins MABOUL
- 25% en recyclage matière
- 15% en valorisation énergétique
- 3% de refus

Ratios et tonnages du verre



Les emballages en verre sont recyclés à 100%.

Ils sont regroupés sur le site de Saint-Léon avant d'être acheminés vers l'entreprise MALTHA à Izon (33) pour être recyclés.

Les résultats 2024

Les ordures ménagères et résiduelles

177 KG/AN/HAB

254 kg/an/hab

Moyenne nationale*

*MODECOM 2017 publié en 2021

20 384t
d'ordures
ménagères
traitées en
2024

Les ordures ménagères (OMR) représentent encore 35% des tonnages collectés et traités. Toutefois, on assiste à une baisse continue, en particulier depuis l'année 2021. En effet, les OMR ont diminué de 16%, pour atteindre 177kg/hab. en 2024.

Le contexte inflationniste conjugué aux actions menées dans le cadre du projet En100ble ont contribué à cette forte baisse :

Déchets alimentaires : mise en place de la collecte en PAP sur 3 communes depuis 2020 et de la collecte des gros producteurs en 2022, puis à partir de 2023, déploiement progressif de la collecte en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, couvert à 100% fin 2024.

Nouvelles consignes de tri simplifiées depuis 2023, "tous les emballages et papiers se trient dans le bac jaune"

Densification du parc de bornes à verre.

Les ordures ménagères résiduelles collectées principalement en porte-à-porte représentent 20 241 tonnes en 2024.

La collecte en apport volontaire est en place uniquement sur quelques secteurs type bastides et résidences. 12 bornes d'apport volontaires (enterrées, semi-enterrées ou aériennes publiques et privées) sont installées sur 9 points d'apport volontaire. La collecte des OMR en apport volontaire ne représente que 1% des tonnages soit 143 tonnes pour l'année 2024.

La majeure partie du territoire est collectée en régie par les équipes du SEMOCTOM. Les BOM vident leur chargement au centre de transfert du SEMOCTOM à Saint-Léon.

Les ordures ménagères sont ensuite massifiées et acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique de VALBOM à Cenon où elles sont incinérées.

Sur les 14 communes collectées en prestation de services par la COVED, les BOM vont vider directement leur chargement à l'Unité de Valorisation Énergétique de VALBOM à Bègles où elles sont incinérées.

Le Traitement des Ordures Ménagères

UNITES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
UIOM* Bègles et UIOM Cenon

Maître d'ouvrage : Bordeaux Métropole

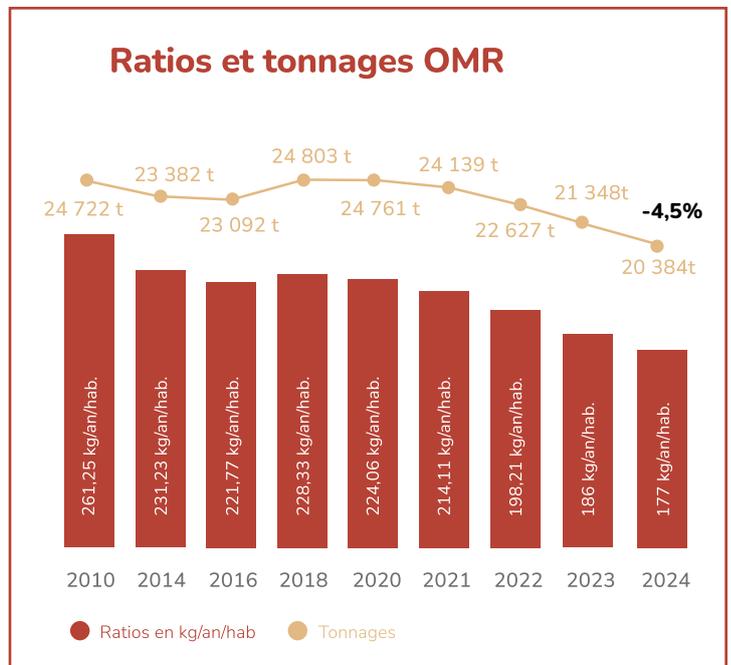
Exploitant : VEOLIA

Capacité annuelle UIOM Bègles : 273 000 tonnes/an

Capacité annuelle UIOM Cenon : 138 000 tonnes/an

Type de process : Incinération et valorisation énergétique

20 065 tonnes incinérées



La zone en Redevance Incitative

Cette zone comprend 4 communes de la Communauté de Communes Convergence Garonne (Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions, Cardan) et compte 3812 habitants.

Le financement du service public de gestion des déchets se fait par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Elle comprend une part fixe et une part variable calculée au nombre de levées du bac d'ordures ménagères (12 levées incluses dans le forfait).

Les ratios par habitant dans cette zone sont meilleurs que la moyenne du territoire du SEMOCTOM. En 2024, les ratios d'OMR sont de 135 kg/habitant, contre 177 kg/hab. sur le reste du territoire du SEMOCTOM. Cependant, la zone expérimentale de collecte des déchets alimentaires tend vers les bons ratios de la zone redevance incitative (160 kg/habitant) pour la zone biodéchets. En 2023, les communes de la zone RI ont également été équipées en solution de tri des déchets alimentaires composteurs et points de collecte dès septembre 2023. Les premiers effets ont été visibles dès 2023.

Une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été réalisée en décembre 2024 par le Bureau d'Études Verdicité. Il en ressort que seulement 20,5% du contenu de nos poubelles noires sont réellement des déchets résiduels.

Les 79,5% restants sont composés de déchets valorisables : ce sont soit des déchets alimentaires et d'autres déchets compostables en majorité, soit des emballages qui auraient dû être déposés dans le bac de tri ou dans les bornes à verre ou alors des déchets disposant de filières dédiées en déchèterie.

Lors des arrêts techniques et des pannes des 2 incinérateurs, les ordures ménagères sont détournées vers un centre d'enfouissement. En 2024, 319 tonnes enfouies

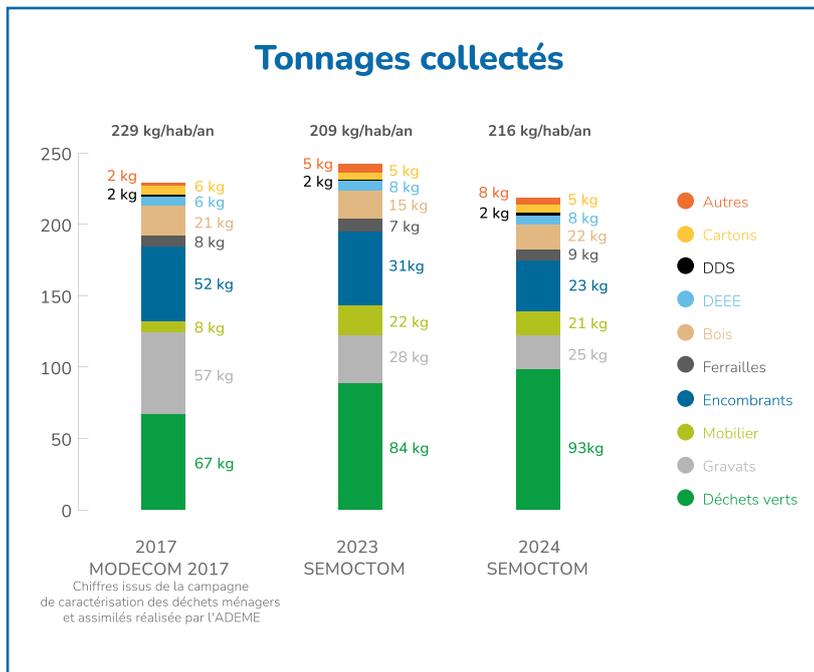
* Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères

Les résultats 2024

Les déchèteries

6
déchèteries

1
matériauthèque
ouverte fin 2023



24 847 t

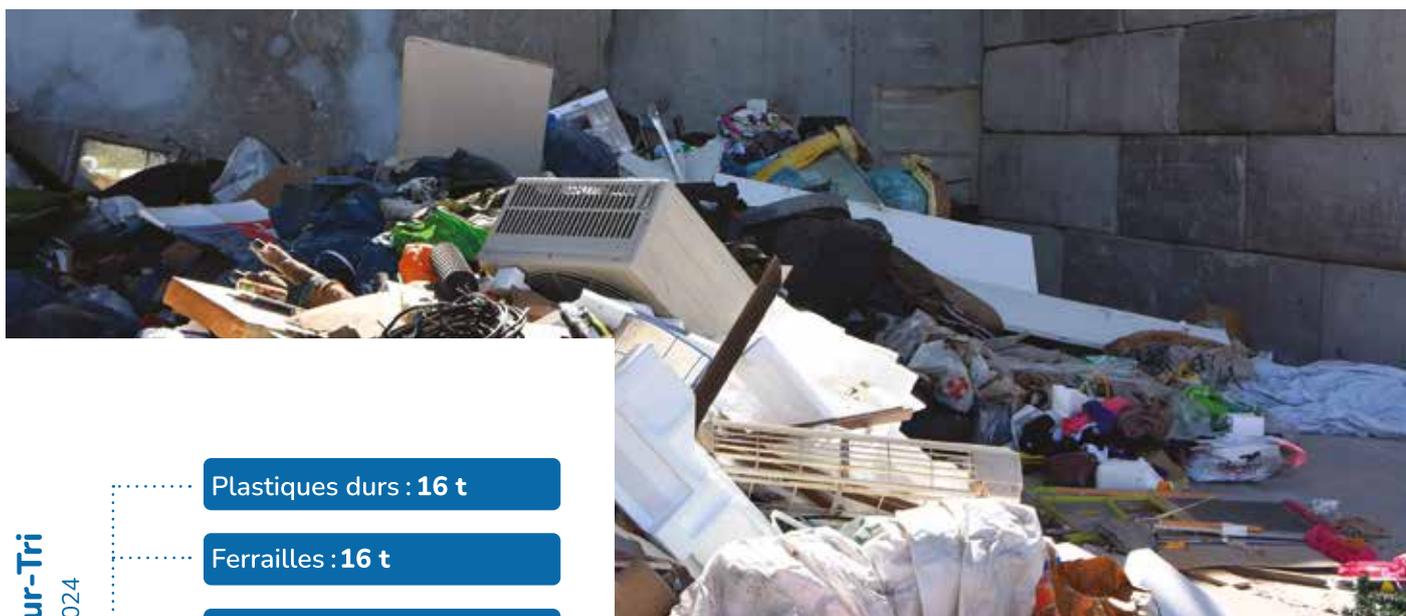
Total collecté (+4%)
-1% de fréquentation

30
Filières de
valorisation

88%
de valorisation

-26%
d'encombrants
enfouis

Mise en place
de la REP
PMCB



Centre de Sur-Tri
TONNAGES 2024

- Plastiques durs : 16 t
- Ferrailles : 16 t
- Mobilier : 8 t
- DEEE : 4 t
- Bois /papier : 3 t
- DDS et autres : 2 t

TOTAL SUR-TRI

**49 tonnes sauvées
de l'enfouissement**

Les encombrants des déchèteries sont transférés et triés au centre de sur-tri à l'aide d'une pelleteuse à pince. L'objectif est de retirer les erreurs de tri afin que ces déchets soient envoyés dans les bonnes filières de recyclage. Depuis sa mise en place, les déchets présents valorisables ont diminué, preuve de l'efficacité du geste de tri en déchèterie et de la vigilance des agents.

Apports en déchèteries

FLUX	TONNAGES COLLECTÉS	ÉVOLUTION 2023/2024	KG/HAB/AN	LIEUX DE TRAITEMENT	VALORISATION
Déchets verts	10 744	+11%	93	PAPREC AGRO (33) / AQUITILIA (33)	Compost et bois énergie
Encombrants	2 631	- 26%	23	ISDND Lapouyade (33)	Enfouissement biogaz
Bois (avant multi rep)	564	+45%	5	EGGER (40)	Aggloméré, panneaux de particules et bois énergie
Bois A palette Bois Multi rep	318 1667		3 14	BRANGEON RECYCLAGE, AQUITILIA VALOBAT	Aggloméré, panneaux de particules et bois énergie
Gravats	2845	- 10%	25	GTPP/ BRANGEON RECYCLAGE (33), COLAS, XEROS	Remblai
Ferrailles	979	+ 19%	9	DECONS	Métaux
DEA Ameublement	2361	- 8%	21	VEOLIA ONYX, ECOMAISON	Recyclage matière
DEEE	968	+4%	8	ECOLOGIC/Envie (33)	Recyclage métaux, Dépollution
Cartons	604	- 3%	5	TRIVALO, BRANGEON PAPREC	Cartons
Déchets de plâtre (PMCB)	152	+36%	1	BRANGEON RECYCLAGE VALOBAT	Plaques de plâtre
Plastiques durs (hors PMCB)	60	+90%	1	REVIPLAST	Recyclage matière
Plastiques durs (PMCB)	377		3	BRANGEON RECYCLAGE VALOBAT	Recyclage matière
Huisseries (PMCB)	67	-4%	1	VALO (33), VALOBAT	Démantèlement/ Valorisation
Pneus	43	+13%	0,4	ALCYON ENVIRONNEMENT ALIAPUR	Valorisation matière (60%) Valorisation énergétique (40%)
Livres	55		0,5	LE LIVRE VERT (33)	Revente et recyclage matière
Capsules Nespresso	3	-26%	0,03	VALPLUS (33)	Recyclage
Huiles alimentaires	6	+25%	0,05	DIELIX SAS	Réutilisation
Huiles de vidange	59	+41%	1	SEVIA-SRRHU (33)	Régénération
DDS	246	-11%	2	ECO-DDS/ Pena Environnement	Dépollution
Piles-accumulateurs	6	+12%	0,06	ACOR ENVIRONNEMENT COREPILE	Dépollution
Batteries	33	-1%	0,3	DERICHEBOURG (33)	Recyclage matière
Lampes-Néons	4	+20%	0,03	ACOR ENVIRONNEMENT ECOSYSTEM	Dépollution
Radiographies	1		0,01	RHONE ALPES ARGENT	Dépollution
Cartouches et toner	1	-3%	0,01	CORE LANDES PYRENEES	Dépollution
Articles de sport et loisirs (2023)	13	125%	0,1	ECOLOGIC	Recyclage matière réemploi
Outils de peinture (2023)	3	69%	0,03	ECODDS	Dépollution
Laine de verre (PMCB 2024)	22		0,2	BRANGON RECYCLAGE VALOBAT	Recyclage matière
Laine de roche (PMCB 2024)	1		0,005	BRANGON RECYCLAGE VALOBAT	Recyclage matière
Articles de bricolage / jeux jouets (2024)	14		0,1	Centre de tri Bègles Véolia ONYX Ecomaison	Recyclage matière réemploi

Les flux les plus collectés :

43% déchets verts

11% encombrants

10% déchets d'éléments d'ameublement

11% gravats

10% bois

Déchèteries

En 2024, les tonnages collectés repartent à la hausse (+4%) après deux années de baisse, malgré une légère baisse de fréquentation (-1%, soit 224 208 visiteurs, plateforme de Tresses incluse).

Les déchets verts, boostés par un printemps pluvieux, augmentent de 11% et représentent 43% du total.

La mise en place de la filière REP PMCB a transformé le tri des déchets du bâtiment, avec des hausses marquées : bois (+45%), plâtre (+36%), plastiques durs (+90%), ferrailles (+19%). Les gravats, eux, reculent de 10%.

Les encombrants chutent de 26%, grâce au développement du recyclage, au sur-tri des équipes et aux zones de réemploi, évitant ainsi l'enfouissement.

Enfin, les déchèteries concentrent 43% des déchets collectés par le SEMOCTOM, ce qui en font les équipements les plus sollicités.

Nouveautés

Filière REP PMCB

Lancée en avril 2024 sur les 6 déchèteries, avec des bennes Multi-REP pour trier bois, plastiques et ferrailles issus du bâtiment et de l'ameublement.

Ajout des filières laines de verre et de roche, en complément du plâtre et des huisseries.

➤ 885 tonnes triées et détournées de l'enfouissement

Filière ABJ/JJ

Création d'une filière pour les articles de bricolage/jardin non thermiques et les jeux/jouets.

➤ 14 tonnes détournées de l'enfouissement.

Travaux

● Déchèterie de Béguey, Saint-Loubès et Saint-Germain-du-Puch

Installation de murs d'enceinte

● 6 déchèteries

Installation de nouveaux panneaux signalétiques pour la REP PMCB

● La plateforme de Tresses

Ouverte en décembre 2023, elle prolonge la déchèterie de Tresses et accueille les dépôts de végétaux (au sol) et de déchets de déconstruction (gravats, huisseries, plâtre, laines minérales).

Elle intègre une matériauthèque de 100 m² dédiée au réemploi : chacun peut y déposer ou récupérer librement des matériaux et objets.

➤ 17 166 visiteurs

➤ 1 933 tonnes collectées, dont 75% de déchets verts

● Bilan des nouveaux horaires d'été

Depuis 2023, des horaires d'été ont été instaurés sur l'ensemble de nos déchèteries afin de s'adapter aux épisodes de fortes chaleurs pour nos agents et d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions.

Ainsi, du 15 juin au 14 septembre, les déchèteries sont ouvertes en continu de 7h15 à 14h.

36% des visites en déchèterie sont effectuées entre les mois de juin à septembre

76% des apports ont lieu entre 9h et 13h

15% des apports entre 7h et 9h

Fait marquant

Nos six déchèteries sont confrontées à des intrusions, vols (ferrailles, DEEE) et dégradations multiples, et ce, malgré les dispositifs de sécurité mis en place.

Le 18 mai 2024, à la fermeture de la déchèterie de Béguey, l'agent d'accueil a été pourchassé. Fort heureusement, il a pu s'en échapper et n'a eu aucune blessure. La déchèterie a été fermée durant plusieurs jours et une plainte a été déposée. Nos élus ont sollicité le Procureur de la République et le Préfet pour alerter sur le renforcement de la sécurité des déchèteries.

Durant plusieurs semaines, un agent de sécurité a été posté à l'accueil de la déchèterie.

Les conséquences de ces violences sont multiples : un climat d'insécurité et de peur pour les agents du service public, des pertes de recettes liées à la revente des matières (ferraille, etc.), une augmentation des dépenses de sécurité, tout ceci ayant un impact sur la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères payée par les usagers.

Bilan 2024 du contrôle d'accès

69,8% > des foyers sont venus au moins une fois en déchèterie en 2024.

6,4 > nombre de passages moyen par foyer et par an

924 > foyers ont dépassé le seuil des 18 passages et 2039 celui des 1,8 tonnes

643,5 kg
apport moyen annuel par foyer

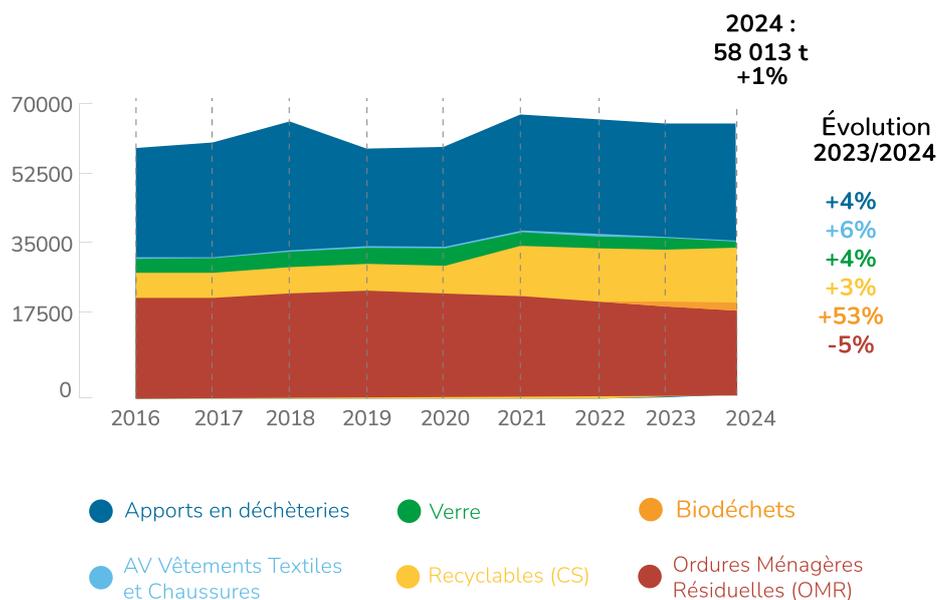
Déchets acceptés en déchèteries

	SAINT-LÉON	SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	BÉGUEY	SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	SAINT-LOUBÈS	TRESSES déchèterie	TRESSES plateforme matériauthèque
Jours d'ouverture	Horaires d'hiver du 15 septembre au 14 juin : lundi de 13h30 à 17h15 et mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15 Horaires d'été du 15 juin au 14 septembre : du lundi au samedi de 7h15 à 14h en continu						
Nombre de visites	33 832	41 844	31 340	44 040	38 755	17 231	17 166
Contrôle d'accès particuliers	Semocode : 18 passages à l'année et/ou 1,8 tonnes. Au-delà facturation au 1 ^{er} kilo.						
Zone de réemploi	Sur l'ensemble des 6 déchèteries						Matériauthèque
Accueil des professionnels	Accès payant au 1 ^{er} kilo (sauf cartons). Tous déchets acceptés sauf déchets dangereux, huile de vidange, pneus, gravats, DEEE, DEA et PMCB.			non	non	non	non
 Déchets verts	✓	✓	✓	✓	✓		✓
 Encombrants	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Bois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Gravats	✓	✓	✓		✓		✓
 Ferrailles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 DEA Ameublement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 DEEE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Cartons	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Déchets de plâtre	✓	✓	✓		✓		✓
 Plastiques durs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Huisseries	✓	✓	✓	✓	✓		✓
 Pneus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Livres	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Capsules de café	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Huiles alimentaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Huiles de vidange	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 DDS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Piles-accumulateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Batteries	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Lampes-Néons	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Radiographies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Cartouches et toner	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Articles de Sports et Loisirs (2023)	✓	✓	✓		✓		
 Outillage du peintre (2023)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
 Laine de verre et Laine de roche (2024 - PMCB)	✓	✓	✓		✓		✓
 Articles de bricolage non thermique, Jeux et Jouets (2024)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

Total des visites : 224 208 (-1%)

Les résultats obtenus

Synthèse des tonnages



En 2024, les tonnages collectés et traités repartent légèrement à la hausse après deux années de baisse. Cette évolution s'explique principalement par une forte augmentation des apports de végétaux en déchèterie (+11%), malgré les 672 tonnes détournées grâce aux plateformes de broyage communales. Sans cette hausse des végétaux, les tonnages totaux auraient en réalité diminué de 1%.

Les ordures ménagères poursuivent leur baisse pour la cinquième année consécutive. À l'inverse, les flux valorisables progressent : papiers, emballages, verre, déchets alimentaires, textiles et autres apports en déchèterie.

Bilan 2024

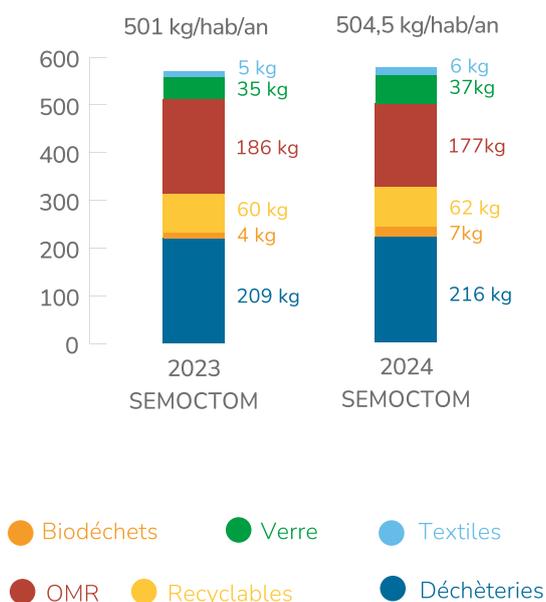
Le ratio de déchets produits par habitant est passé de 501 à 504,5 kg, principalement en raison de l'augmentation des végétaux déposés en déchèterie. Grâce à l'équipement progressif des foyers pour le tri des déchets alimentaires, aux actions de sensibilisation des messagers et à l'extension du réseau de bornes à verre, les effets sont visibles : les ordures ménagères ont diminué de 5% (177 kg/hab.), tandis que les déchets alimentaires et recyclables ont augmenté de 5%.

La valorisation des déchets

Le taux de valorisation* s'améliore passant de 91.9% en 2023 à 94.3% en 2024.

* Le taux de valorisation est calculé sur le périmètre des DMA incluant les déchets non dangereux inertes et excluant les déchets dangereux.

Taux de valorisation = énergétique + matière + organique



Valorisation énergétique

37%

Recyclage Matière

38%

Valorisation organique

20%



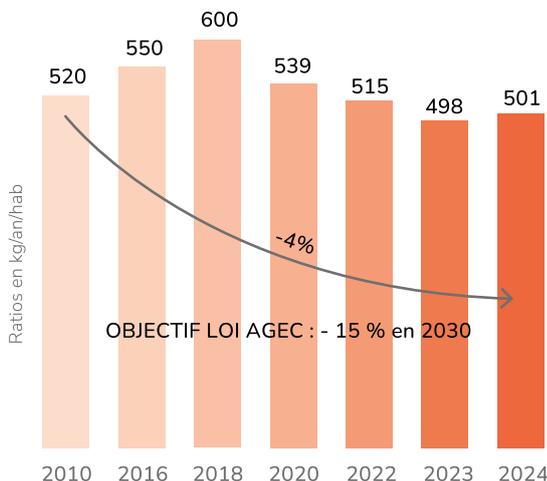
Enfouissement

6%

=4%

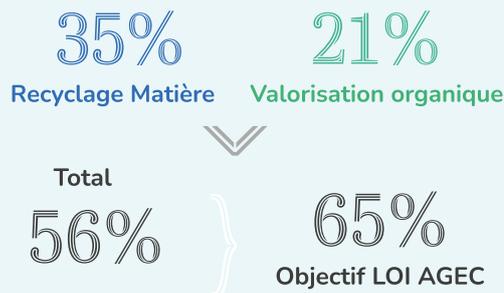
indice de réduction
des déchets

Évolution des DMA* en kg/an/ha



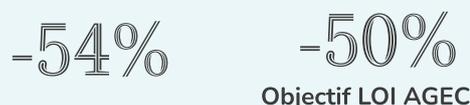
* Dans la Loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les DMA intègrent les déchets non dangereux inertes et excluent les déchets dangereux

Recyclage matière et organique **



Malgré la hausse des emballages, papiers, verre collectés, le tri des déchets alimentaires et les nombreuses filières en déchèterie, l'objectif de recyclage n'est toujours pas atteint. Les efforts doivent se poursuivre pour atteindre les 65 % fixés par la loi AGECE d'ici 2025 (référence : année 2010).

Enfouissement



L'objectif de réduire de 50 % les déchets enfouis d'ici 2025 (base 2010) est déjà atteint. Les zones de réemploi, les nouvelles filières en déchèterie et le sur-tri des encombrants contribuent à limiter l'enfouissement et à donner une seconde vie aux matériaux.

** Le taux de recyclage est calculé sur les déchets non dangereux non inertes

Projets 2025

Territoire

- Intégration de 13 nouvelles communes de la CDC Convergence Garonne (23 000 habitants) au 1^{er} janvier 2025.
- Poursuite de l'étude sur les régimes dérogatoires et l'incitativité.
- Le SEMOCTOM est identifié comme territoire pilote du projet Mona, visant à créer une plateforme de compostage pour les agriculteurs de l'Entre-deux-Mers à partir des végétaux et déchets alimentaires collectés localement.

Projet En100ble

- Fréquence de collecte des ordures ménagères une fois tous les 15 jours à partir de mars 2025. Refonte des circuits de collecte.
- Déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets sur les 13 nouvelles communes.
- Installation de davantage de points de collecte de déchets alimentaires.

Communication

- Déploiement de l'application SEMOCTOM+

Lieu hybride St-Caprais

- Construction du lieu : dépôt du permis de construire et consultations des entreprises pour un démarrage des travaux envisagé fin 2025.
- Poursuite de l'accompagnement du collectif d'acteurs de l'ESS autour de leur structuration.

Coopération

- Concrétisation de la gouvernance du traitement des ordures ménagères en Gironde avec la création d'une Société Publique Locale regroupant 13 collectivités (hors Bordeaux Métropole). Un Groupement d'Intérêt Public avec la Métropole permettra l'utilisation commune des UVE et aboutira à un tarif unique de traitement.

Installations

- Acquisition de la déchèterie de Virelade (appartenant à la CDC Convergence Garonne) et réalisation de travaux de rénovation courant 2025.
- Travaux d'imperméabilisation des sols de la plateforme de végétaux de St-Léon.
- Démarrage du projet de rénovation et d'agrandissement des locaux du personnel au siège de St-Léon.
- Création d'une station de lavage des véhicules.
- Fermeture de l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI) de Virelade et démarrage des travaux de remise en l'état.

Synoptique des flux 2024

Collecte



Transfert

BIODÉCHETS

3 communes
17 691 habitants desservis
Gros producteurs



Porte à porte

505 t

BIODÉCHETS



Apports volontaires

253 t



COMPOSTAGE DOMESTIQUE
3 790 tonnes évitées

RECYCLABLES



Porte à porte

7 085 t

RECYCLABLES

13 bornes



Apports volontaires

49 t

VERRE

5 communes /
24 278 habitants desservis



Porte à porte

672 t

VERRE

359 bornes



Apports volontaires

3 557 t

OMR



Porte à porte

3 716 t

OMR

26 bornes



Apports volontaires

16 524 t

143 t

TEXTILES

156 bornes



Apports volontaires

BOIS A et B

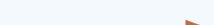
(avant REP PMCB)

BOIS Multirep

(au 1^{er} avril 2024)

BOIS A

(palettes au 1^{er} avril 2024)



Apports en déchèteries



6 zones de réemploi
1 matériauthèque

ENCOMBRANTS



DÉCHETS VERTS

30 plateformes de broyage
= 672 tonnes évitées



QUAIS DE TRANSFERT SAINT-LÉON



QUAIS DE TRANSFERT SAINT-LÉON



QUAIS DE TRANSFERT SAINT-LÉON



CENTRE DE SUR-TRI SAINT-LÉON



CENTRE DE SUR-TRI SAINT-LÉON



VÉOLIA POMPIGNAC



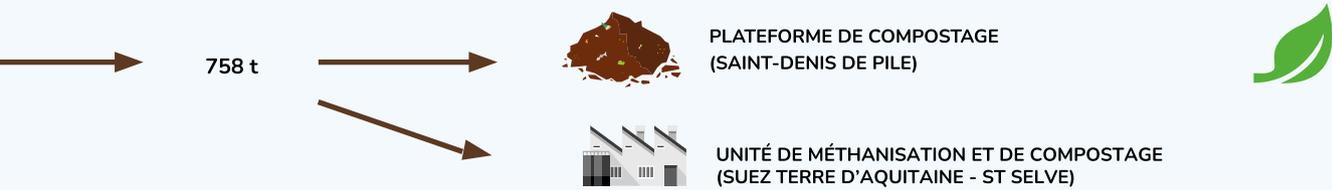
PLATEFORME DE STOCKAGE DÉCHÈTERIES

-  Valorisation matière **38%**
-  Valorisation organique **20%**
-  Valorisation énergétique **37%**
-  Taux d'enfouissement **6%**

Traitement

Valorisation

**TOTAL :
58 013 TONNES TRAITÉES**

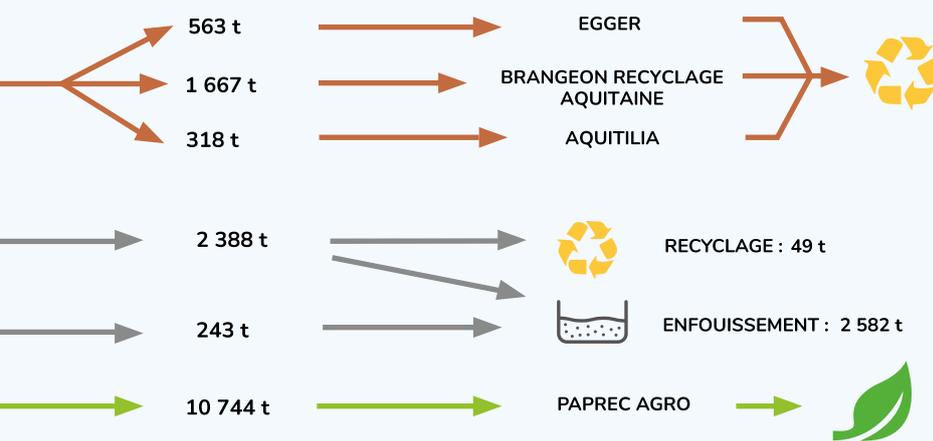


CENTRE DE TRI (VALBOM, TRIVALO, SPL TRI GIRONDE) : 7 134 T

- Journaux, magazines (papiers mélangés) : **944 t**
- Acier : **315 t**
- Cartons d'emballages ménagers et ondulés : **2 168 t**
- Aluminium : **108 t**
- Plastiques : **1 167 t**
- Gros de magasin (papiers mélangés) : **977 t**
- Tetra-briques alimentaires : **123 t**
- Freinte/ Recyclables non triés : **-158 t**



Taux de refus
1 491 t (18%)



APPORTS VOLONTAIRES EN DÉCHÈTERIES

 Ferrailles 979 t	 Dépollution / élimination DDS 246 t
DEA 2 361 t	Huiles de vidange 59 t
DEEE 968 t	Piles accumulateurs 6 t
Cartons 604 t	Batteries 33 t
Déchets de plâtre 152 t	Huiles alimentaires 6 t
Livres 55 t	Lampes / néons 4 t
Capsules Nespresso 3 t	Radiographies 0,95 t
Plastiques durs 437 t	Pneus 43 t
	Cartouches et toner 1,4 t
 Remblai Gravats 2 845 t	Outils de peintre 3 t
Laine de verre et roche 23 t	Démantèlement / valorisation
Articles bricolage jeux et jouets 14 t	Huissieries 13 t

Les indicateurs financiers

Données budgétaires de l'année 2024

Situation financière

La situation financière du SEMOCTOM est solide et très satisfaisante. Les bons résultats en fonctionnement et en investissement s'expliquent par plusieurs facteurs : la baisse des tonnages traités et du coût du carburant, l'augmentation des recettes liées à la revente des matériaux et à la redevance spéciale, ainsi que le report de certains travaux et une réduction du recours à l'emprunt.

Les indicateurs financiers, tels que le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement, sont également très positifs.

Avec un taux d'épargne brute de 15,15 % et une capacité d'autofinancement nette positive, le syndicat peut envisager ses futurs investissements avec confiance.

15,15%

taux d'épargne brut
(9,18% en 2023)

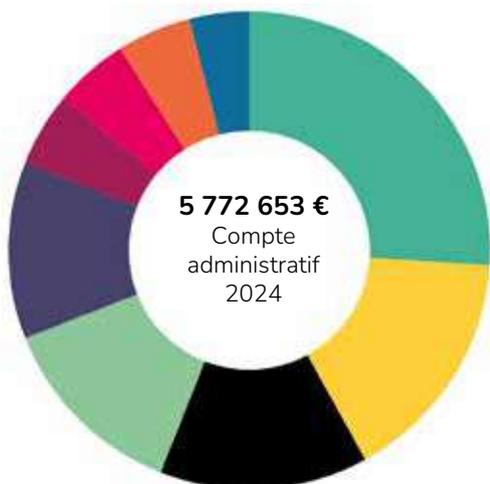
4,63 ans

Capacité de désendettement
(6,16 ans en 2023)



Investissement

Dépenses



26%
Capital des emprunts

16%
Pôle hybride St Caprais

14%
Matériel roulant

13%
Projet En100ble

12%
Autres dépenses d'investissement

5%
Travaux équipement St Léon

5%
Équipement bacs et composteurs

5%
Pôle technique, administratif, prévention et communication

4%
Travaux et équipements des déchèteries et plateforme

Les investissements, s'élevant à 5 772 653,20 €, enregistrent une hausse de 12 % par rapport à 2023, portée par la poursuite du projet En100ble et par la politique de renouvellement régulier du parc roulant (BOM, caisson et BAV). Cette stratégie vise à maintenir un âge moyen du parc suffisamment bas, limitant ainsi les coûts liés à des réparations lourdes.

En 2024, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 75 %, soit un montant de 6 088 216,32 €, en tenant compte des restes à réaliser.

Les investissements d'équipements s'élèvent à 5 389 k€ et 315 k€ de Restes à Réaliser (RAR). Ils représentent 68% des investissements.

L'opération du Pôle hybride de Saint-Caprais a mobilisé 25% des dépenses d'équipements, en raison de l'acquisition du terrain. Vient ensuite le renouvellement du matériel roulant avec 3 BOM acquises cette année pour 23% des dépenses.

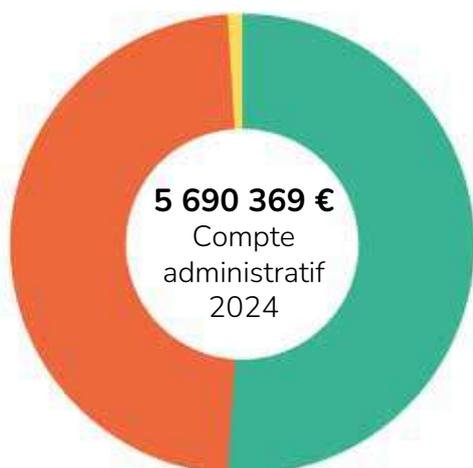
Le projet En100ble mobilise encore une part importante des investissements pour 21% (achats de composteurs, abri-bacs biodéchets, bornes à verre).

Le renouvellement des équipements en bacs compte pour 8%. Enfin, les travaux sur les déchèteries et sur le site de Saint-Léon (murs, voiries, panneaux, bungalow) représentent 23% des dépenses d'équipements.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 690 369 € et à 5 856 721€ en tenant compte des restes à réaliser. 48% des recettes sont composées de nouveaux emprunts contractés pour financer les dépenses d'investissement à hauteur de 2 723 300€.

Investissement

Recettes



51%
Fonds propres

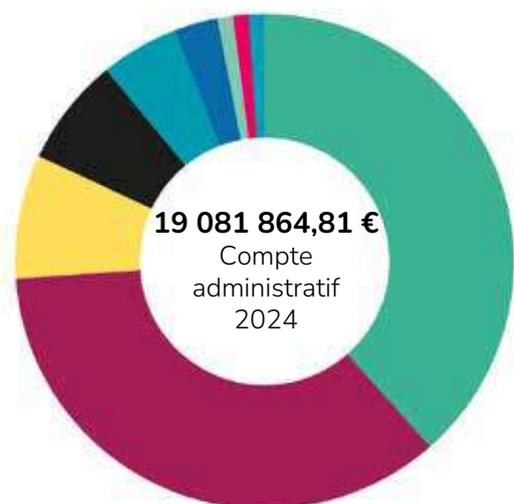
48%
Emprunts

1%
Subventions



Fonctionnement

Dépenses



19 081 864,81 €
Compte administratif
2024

38%
Services extérieurs

35%
Charges de personnel

8%
Opérations d'ordre de transfert entre sections

7%
Achats et variation des stocks

5%
Autres services extérieurs

2,8%
Impôts, taxes et versements

1%
Autres charges de gestion courante

1%
Charges financières

1%
Dotations aux amortissements et provisions

0,002%
Charges exceptionnelles

Dans un contexte de persistance de l'inflation, les dépenses de fonctionnement ont continué de croître de 4% pour l'année 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) réalisées en 2024 s'élèvent à 17 465 379€, soit 2,84 % de plus que 2023, un retour à une évolution d'avant COVID.

Des dépenses évitées

Les charges à caractère général (10 118 360€) diminuent de 3% entre 2023 et 2024. Cela s'explique pour partie par :

- Une diminution en particulier des coûts de traitement en raison de la baisse des tonnages (OMR et encombrants) dans le cadre du projet En100ble et du déploiement de la REP PMCB en déchèteries.
- Des coûts de tri réduits suite à la mise en service du nouveau centre de tri de la SPL Trigironde : 245,48€/t en 2024 contre 343€/t en 2023 en moyenne.
- Une diminution du tiers des frais d'entretien et de fournitures du matériel roulant grâce à la mise en place d'un entretien plus régulier en interne et de la prévention sur chacun de nos véhicules : - 267 327€.
- La baisse du prix du carburant (1,73€/l en 2023 contre 1,62€/l en 2024).

Des dépenses supplémentaires

À contrario, les dépenses de personnel sont en augmentation de +8% par rapport à 2023. La masse salariale 2024 s'élève à 6 725 275 € soit + 513 432€ comparé à 2023. Cette augmentation s'explique par :

- **L'impact des politiques nationales et des autres évolutions subies :**
 - Revalorisation du point d'indice de juillet 2023 (effet report) : + 79 829€
 - Revalorisation du SMIC : + 10 296€
 - Revalorisation des indices de rémunérations : + 59 762€
 - Augmentation cotisation et taux AT : + 19 000€
 - Glissement Vieillesse Technicité : + 23 000€
- **Les décisions internes et les recrutements :**
 - Recrutements 2023 (effet report) : + 47 302€
 - CIA : + 29 000€
 - Valorisation indemnitaire : + 72 388€
 - Augmentation participation Territoria : + 2 208€
- **L'impact du projet En100ble pour 96 629€**

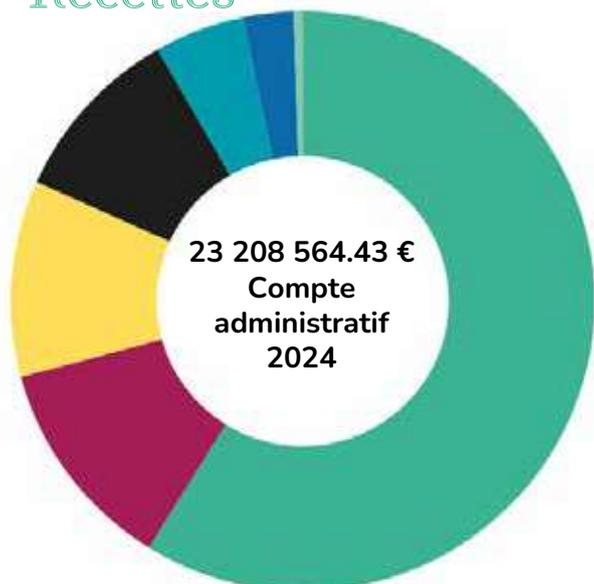
Les charges financières sont en forte augmentation + 68% entre 2023 et 2024. Cette augmentation représente en valeur 93 664€ et est liée principalement au remboursement des intérêts des emprunts contractés en 2023 et aux intérêts courus non échus des nouveaux emprunts 2024 (51 314 €).

Tableau des tiers (principaux prestataires)

OBJET DES PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT TTC
Traitement des encombrants et des ordures ménagères résiduelles	SOVAL	3 731 394,44€
Traitement du tri	SPL GIRONDE	1 883 957,22€
Fourniture de carburant	PECHAVY	736 326,63€
Prestataire de sensibilisation au tri à la source des déchets alimentaires	VOIX PUBLIQUE	582 451,03€
Collecte OM	COVED SAS	497 413,91€
Traitement des déchets verts	PAPREC AGRO	313 843,39€
Assurance flottes, protection fonctionnelle, responsabilité et risque statutaire	SMACL ASSURANCES	182 835,04€
Traitement DDS hors contrats ECODDS	PENA	168 701,11€
Personnel intérimaire	RANDSTAD	157 958,41€
Fourniture de carburant	DYNEFFSA	126 893,75€
Fourniture de pièces pour véhicules	CHAUVEAU SAS	107 026,83€
Traitement des déchets verts	AQUITILIA SARL	82 314,72€
Loyer et maintenance télé-surveillance	MANGOLEASE	71 078,40€
Prestation de pneus	TAQUIPNEU	67 380,17€
Fourniture de sacs kraft	RECYBIO	63 554,88€
Livraison, récupération, nettoyage et démantèlement des bacs	EDEA LES DETRITIVORES	59 585,32€
Fournitures de pièces pour véhicules	SEMAT	54 768,98€
Fourniture de pièces pour véhicules	AQUITAINE TRUCKS RIVE GAUCHE	50 996,80€
Fourniture d'électricité	EDF COLLECTIVITÉS	44 494,26€
Traitement des biodéchets	SMICVAL	43 732,47€
Prestation de conseil en ingénierie fiscale	LEYTON	42 086,88€
Divers impressions	IMPRIMERIE LAPLANTE	40 537,85€
Transport taxi d'un agent	ENTREPRISE MN	40 520,00€
Abonnement, maintenance et hébergement système de géolocalisation	SIMPLICITI	35 221,01€
Vérification périodique des ponts bascules	PRECIA MOLEN SERVICE	33 678,06€
Location bungalow	ALGECO	31 276,97€
Fourniture EPI	CACC - PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	28 817,34€
Comité National d'Actions Sociales	CNAS	27 342,00€
Prestataire informatique	BLSI EURL	27 175,60€
Maintenance logiciel finances et ressources humaines	CIRIL	26 638,65€
Traitement Bois	EGGER PANNEAUX ET DECORS	23 193,80€
Prévoyance pour les agents	TERRITORIA PREVOYANCE	22 616,11€
Fourniture de pièces pour véhicules	ALLIANCE AUTOMOTIVE GROUP - HEXAGONE	21 376,55€
Traitement des gravats	GIRONDE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIER	21 089,54€
Maintenance badgeuses pour les agents	OCTIME	19 775,10€
Fourniture additif gasoil	ECO ET CO	19 353,60€
Fourniture de pièces pour véhicules	M3 SUD OUEST	18 540,86€
Travaux de peinture	XAVIER DUCHESNE	18 299,66€
Fourniture de pièces pour véhicules	TERBERG MATEC	17 865,84€
Traitement des biodéchets	SUEZ ORGANIQUE 18-18-14722	17 152,81€
Abonnement téléphonique mobile et fournitures administratives	MARCHÉS PUBLICS D'AQUITAINE	15 558,36€
Traitement PP/PE	REVIPLAST	15 175,20€
Pompagne fosse septique, séparateurs déchèterie	SANEO	15 086,56€
Fourniture EPI	RG FRANCE . CENEVOLE DE PROTECTION	15 074,79€
Livraison, récupération, nettoyage et démantèlement des bacs	ASSOCIATION R.E.V	15 047,89€
Abonnement Marcoweb (logiciel marché public)	AGYSOFT	14 619,60€
Fourniture de pièces pour véhicules	SERVIFLEX SARL	14 425,74€
Traitement des encombrants	VEOLIA PROPRIÉTÉ AQUITAINE	14 027,39€
Traitement des gravats et prestation de conditionnement de cartons	BRANGEON RECYCLAGE	13 834,14€
Fourniture de pièces pour véhicules	FORCH SAS	13 618,15€
Maintenance des systèmes de contrôle d'accès déchèterie	GIDED	12 158,99€
Formation des agents	ABSKILL	11 780,00€
Prestataire site internet	MR BOT	11 647,49€
Fourniture huile moteur	ARMORINE	10 708,56€
Maintenance portail, barrières déchèteries	AKIDOOR AUTOMATISME	10 606,02€
Abonnement téléphonique	SFR BUSINESS FIXE	10 580,91€
Maintenance préventive transformateur	EIFFAGE AQUITAINE	10 188,44€

Fonctionnement

Recettes



23 208 564.43 €
Compte
administratif
2024

59%
Participation des
CDC

12%
Soutien des
éco-organismes

11%
Résultat
antérieur

10%
Redevance
spéciale, déchèteries,
bacs et composteurs

5%
Vente des matériaux

2,8%
Subventions et produits
exceptionnels (autres produits
de gestion courante, reprises sur
provisions)

0,5%
Atténuation
des charges
de personnel

0,1%
Autres produits
(produits financiers
et opérations d'ordre)

0,01%
FCTVA

Les recettes globales ont augmenté de 8% par rapport à 2023. Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur, opérations d'ordre et produits financiers) sont en hausse de +10% et s'élèvent à 20 725 326€.

Les soutiens des éco-organismes ont notablement augmenté en raison notamment de la majoration des soutiens emballages et papiers dans le cadre de l'extension des consignes de tri et de l'instauration de nouvelles filières en déchèterie.

Les cours sur les ventes de matériaux ont augmenté sur l'année 2024 notamment sur le plastique PET, le papier

graphique, la ferraille, les papiers-cartons ainsi que l'aluminium ce qui nous a permis des recettes en vente de matériaux plus élevées qu'en 2023, +35% mais toujours pas au niveau de 2022.

Les subventions obtenues pour le projet En100ble auprès du Fonds Vert, de la Région, de l'ADEME restent toujours conséquentes dans le budget des recettes pour un montant de 273 124.80 €

La dynamique de la redevance spéciale et contribution aux entreprises après la refonte des tarifs ainsi que l'évolution des tarifs en déchèterie apporte +138 k€ aux recettes 2024, soit +6 %.

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

MATÉRIAUX	TONNAGES 2024	RECETTES RÉALISÉES 2024
Verre	4 229	122 867,01 €
Papier carton (5.02)	1 714	135 261,03 €
Cartons déchèteries (1.05)	1054	96 552,89 €
Plastique - PET CLAIR	372	158 579,71 €
Plastique - PEHD	240	13 659,82 €
Briques alimentaires (5.03)	178	2 350,57 €
Acier	326	62 451,89 €
Ferrailles déchèteries	979	168 857,37 €
Aluminium et petits aluminiums	101	56 301,94 €
Papier graphique (JMR / 1.11)	863	122 749,33 €
Gros de magasin (1.02)	1 174	112 841,33 €
Huiles alimentaires	6	3 007,50 €
Batteries	33	16 953,79 €
Vieux bacs	66	16 368,69 €
Cartouches d'imprimantes	1	236,90 €
Huisseries	67	166,39 €
TOTAL	11 404	1 089 205,86€

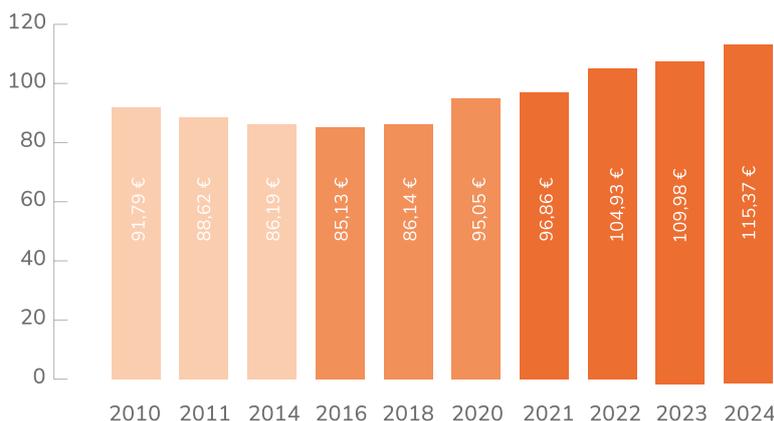
Les modes de financement du service

La fiscalité

Il existe trois systèmes de fiscalité au SEMOCTOM. Par régime dérogatoire numéro 1, les CDC décident du mode de financement du service et appellent la fiscalité auprès des habitants selon les appels à participation votés par le SEMOCTOM.



Évolution de l'appel à participation par habitant



13 804 327,25 € de produit appelé global pour une moyenne de 115,37 €* de produit appelé par habitant. L'appel à participation a augmenté de 5 %, légèrement plus que la hausse des bases 2024 (+4 %), ce qui a permis de maintenir les taux de TEOM stables dans Les CDC. La faible croissance démographique (+0,2 %) n'a pas généré de recettes supplémentaires significatives.

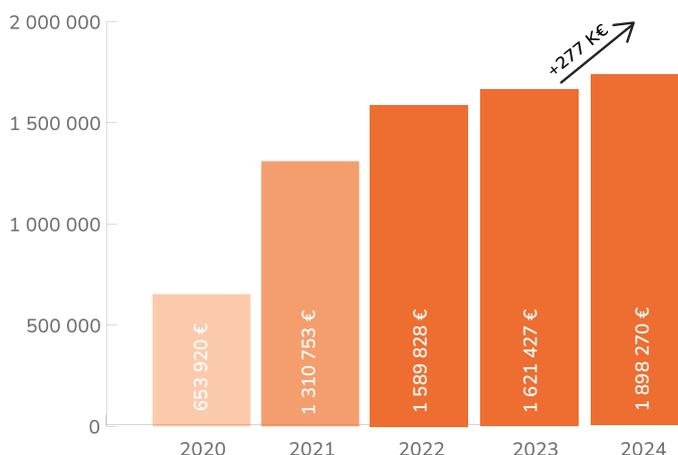
*Hors intervention bennette

La redevance spéciale

Les recettes du budget annexe proviennent de la facturation des professionnels (Redevance spéciale sur la zone TEOM et contribution des entreprises pour la zone REOM et RI) et des facturations pour le service de collecte et traitement auprès des bâtiments communaux.

Les recettes de l'année 2024 sont en hausse de 277k€, soit +17 %. Cette augmentation provient de l'évolution des tarifs de la redevance spéciale.

Redevance spéciale Entreprises



Total

1 143
redevables



801
redevables à
la redevance
spéciale

257
redevables à
la contribution
des entreprises

85
communes

Professionnels : 1 898 270 € - Bâtiments communaux : 117 169 €

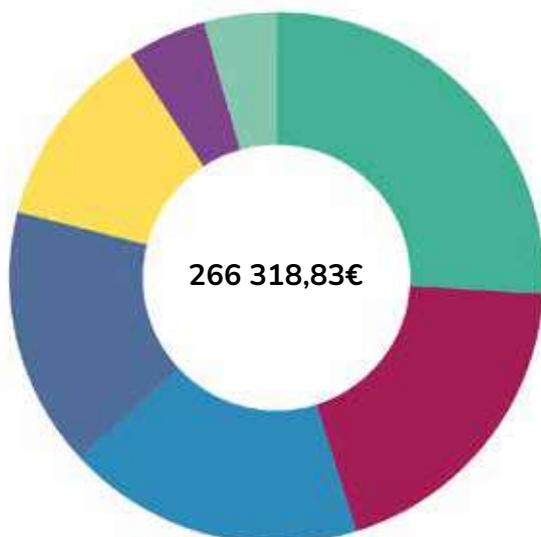
Les déchèteries

Les recettes réalisées en 2024 se montent à 266 318,83€ soit une diminution de 22% par rapport à 2023. Ces recettes proviennent des dépôts en déchèteries des professionnels, établissements publics, communes et associations et des dépassements de seuils (passages et/ou quantités) des particuliers.

Plusieurs raisons expliquent cette baisse importante : la mise en place de la filière REP PMCB et l'interdiction pour les professionnels de déposer ce type de déchets dans l'ensemble des déchèteries du SEMOCTOM ; la diminution des dépôts non valorisables des professionnels, communes et établissements publics ; l'abaissement du seuil de gratuité de 2 500 kg à 1 800 kg pour les particuliers induisant une modification de stratégie, dépôt en priorité de ce qui est coûteux (non valorisables ou déchets verts) dans le quota de gratuité.

Répartition des recettes par déchèterie en 2024

(facturation établie en 2024)



69 163,49 €
Saint-Caprais

51 139,74 €
Saint-Léon

47 765,28 €
Saint-Loubès

42 300,36 €
Béguey

31 508,67 €
Saint-Germain
du Puch

12 748,44 €
Tresses
(plateforme)

11 692,85 €
Tresses
(déchèterie)

Indicateurs Compta-coûts 2024

Le tableau ci-dessous présente les coûts aidés HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant du SEMOCTOM pour l'année 2024. Ratios calculés sur la population SEMOCTOM de 114 981 habitants.

	OMR	VERRE	PAPIERS EMBALLAGES HORS VERRE	DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES	TEXTILE	DÉCHETS ALIMENTAIRES	TOTAL TOUT FLUX
Coûts annuels							
Coût complet	7 884 596 €	629 894 €	4 176 486 €	3 836 116 €	55 784 €	910 296 €	17 493 171 €
Coût aidé HT	7 714 372 €	445 598 €	1 230 468 €	3 026 181 €	50 856 €	821 130 €	13 288 605 €
Coût aidé TTC	8 231 280 €	479 197 €	1 419 267 €	3 221 531 €	53 106 €	865 115 €	14 269 496 €
Contributions	9 514 383 €	457 044 €	1 689 724 €	3 334 300 €	52 163 €	842 223 €	15 889 837 €
Coûts par habitant							
Coût complet	68,57 €	5,48 €	36,32 €	33,36 €	0,49 €	7,92 €	152,14 €
Coût aidé HT 2024	67,09 €	3,88 €	10,70 €	26,32 €	0,44 €	7,14 €	115,57 €
Coût aidé HT 2023	62,67 €	2,52 €	25,04 €	28,17 €		8,73 €*	120,94 €
Évolution 2024/2023	7 %	54 %	-57 %	-7 %		9%	-4 %
Contributions	82,75 €	3,97 €	14,70 €	29 €	0,45 €	7,32 €	138,20 €
Coûts par tonne							
Coût complet	386,80 €	148,95 €	585,43 €	174,35 €	84,43 €	1 201,48 €	317,09 €
Coût aidé HT 2024	378,45 €	105,37 €	172,48 €	137,54 €	76,97 €	1 083,79 €	240,88 €
Coût aidé HT 2023	336,71 €	71,12 €	414,76 €	155,32 €		586,48 €**	258,65 €
Évolution 2024/2023	12 %	48 %	-58 %	-11%		85 %	-7%
Contributions	466,76 €	108,08 €	236,86 €	151,55 €	78,95 €	1 111,63 €	288,03 €

* Coût par habitant desservi

** Evolution du périmètre entre 2023 et 2024.

Le coût aidé par habitant a diminué de 4% entre 2023 et 2024 du fait de :

- L'ouverture du centre de tri en 2024 permettant de réduire fortement le coût du tri (-100€/t)
- La diminution des tonnages enfouis et de la mise en place de la REP PMCB en déchèterie
- Plus de matières valorisables collectées, des soutiens plus importants de la part des éco-organismes et des prix de reprise des matériaux en hausse

Et ce malgré, la poursuite du déploiement du Projet En100ble et des dépenses associées (déploiement des équipements de tri des déchets alimentaires, de bornes à verre, notamment).

Aides publiques et soutiens

Sur le Fonctionnement

2 501 776€
CITEO (emballages et papiers)

68 889€
ÉCOLOGIC (DEEE et ASL)

79 083€
ÉCO MAISON (mobilier et ABJ JJ)

4 250€
RE_FASHION (textiles)

12 321€
ÉCO DDS (déchets dangereux)

266 987€
Subvention ADEME
(opération TRIBIO)
pour le projet En100ble

6 138€
Region Nouvelle Aquitaine
Accompagnement des territoires
prévention et valorisation

Sur l'Investissement

24 680€
ASP Aquitaine Subvention
Fonds Leader (plateformes
compostage)

19 975 €
Subvention ADEME AMO
Pôle hybride St Caprais

1 688 €
Region Nouvelle Aquitaine
Subvention Etude SPL OMR

Les données sociales

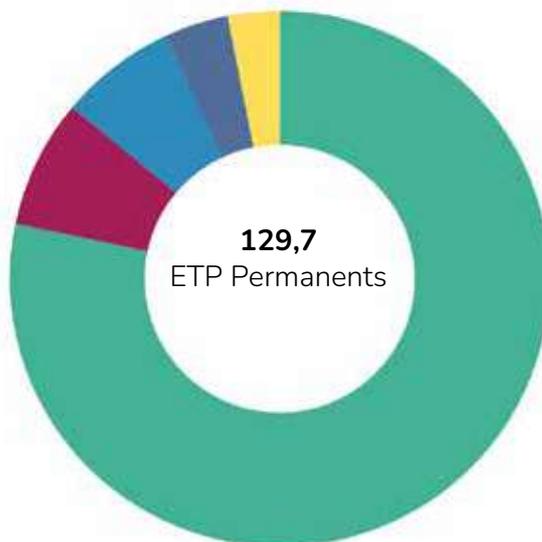
Emplois et effectifs

Les emplois au SEMOCTOM

151,17
ETP en 2024

43,7
Moyenne d'âge
des agents permanents

12,8
Ancienneté moyenne
des agents permanents



100,7
Direction technique

10,4
Direction générale
des services

8,7
Direction administrative
et financière

5
Direction des ressources

4,8
Direction prévention
mobilisation

Les recrutements 2024

À la direction technique

- Deux conducteurs CT Transport (postes vacants)
- Une cheffe équipe déchèterie (poste vacant)
- Un responsable service maintenance patrimoine et travaux en création de poste
- Deux conducteurs BOM collecte (postes vacants)
- Un agent d'accueil livraison bac (poste vacant)
- Un agent de déchèterie (poste vacant)

À la direction générale des services

- Un agent d'accueil (poste vacant)
- Une création de poste de responsable communication

À la direction administrative et financière

- Une responsable comptabilité et finances (poste vacant)

À la direction ressources

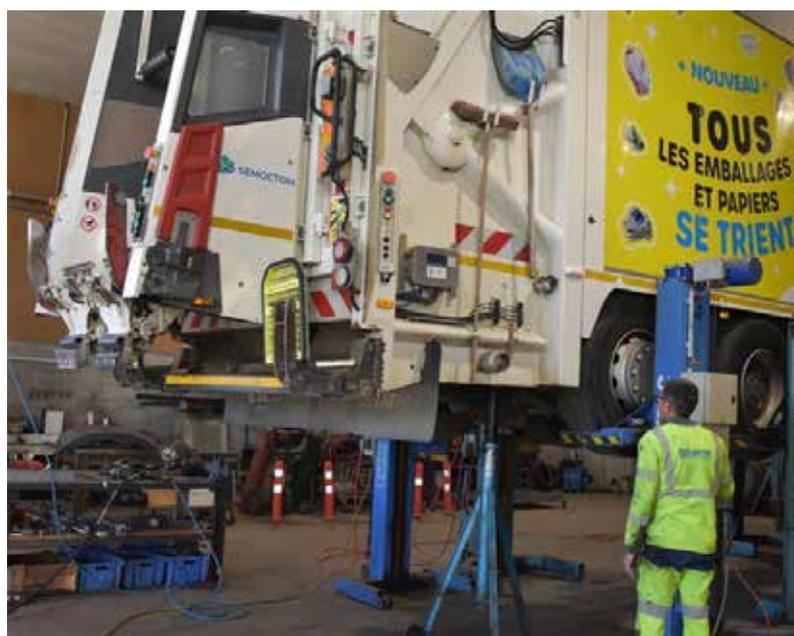
- Un directeur Ressources en création de poste
- Un responsable des affaires juridiques (poste vacant)
- Un apprenti RH en création de poste

À la direction prévention des déchets et mobilisation territoriale

- Un agent de mission Prévention des déchets (poste vacant)

Les départs 2024

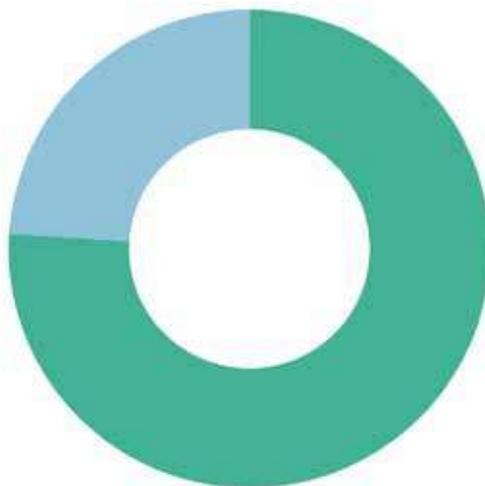
- 7 mutations : deux conducteurs CT transport, un agent d'accueil, deux conducteurs BOM collecte, un agent de déchèterie, un agent d'accueil livraison bac.
- 2 détachements : Un DRH, un responsable administratif et finance
- 2 démissions : un responsable des affaires juridiques, un responsable de projets et systèmes d'information
- 2 fins de contrat : un chef d'équipe déchèterie, un agent de mission Prévention des déchets



Actions de prévention des risques professionnels

- Mise à jour du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) réalisée de manière concertée avec les agents, l'encadrement, les élus et représentants du personnel.
- Elaboration du PAPRI Pact 2025 (plan d'action de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail).
- Etablissement de protocoles d'accueil sécurité et d'intégration des agents de collecte et de déchèterie.
- Installation de défibrillateurs en déchèteries.
- Installation d'un dispositif d'aspiration des fumées de soudage et des gaz d'échappement à l'atelier mécanique
Améliorations des EPI et mise à disposition d'outils pour sécuriser certaines opérations.
- Acquisition de bennes à ouverture latérale sécurisée pour éviter l'exposition aux chutes d'objets.
- Projet de transformation de la station lavage.
- Actions de sensibilisation : causeries sécurité, affichages SST, fiches accident.
- Simulation d'un accident chimique à l'atelier.

La parité au SEMOCTOM



24% 76 %
femmes hommes

Les femmes représentent 24% des effectifs (permanents et non permanents) en 2024. Une augmentation constante du nombre de femmes, y compris dans les métiers techniques.

Projets 2025

Action sociale

- Adhésion au contrat collectif du Centre de gestion de Gironde pour proposer une offre de protection sociale complémentaire de prévoyance et une offre santé.
- Information sur la protection sociale complémentaire et sur les offres de santé.
- Information sur le CNAS et accompagnement individuel des agents.

Dialogue social

- Echange continu et préparation systématique des comités sociaux territoriaux avec les représentants du personnel.
- Réunions d'information pour l'ensemble du personnel sur les impacts de la bascule C 0,5 et l'intégration des 13 nouvelles communes sur l'organisation du travail
- Organisation de groupes de travail collaboratifs avec les agents pour adapter le fonctionnement et les procédures (process de traitement des demandes, d'accueil, de communication et de suivi des réclamations...).

Gestion des emplois et parcours professionnel

- Intégration de 7 agents du service prévention et gestion des déchets de la CDC Convergence Garonne à la suite du transfert de compétence.
- Intégration de 3 agents affectés à la déchèterie de Virelade à la suite de la reprise en régie.
- Dans le cadre du Projet En100ble :
 - Accompagnement des réformes impactant l'organisation et le fonctionnement.
 - Campagne de recrutement interne pour constituer les nouvelles équipes sur les nouveaux besoins et missions.
 - Recrutements supplémentaires temporaires pour absorber les demandes et réclamations inhérentes au changement, accompagner les habitants et les équipes en interne.
 - Veille et anticipation pour le remplacement systématique des agents absents.

Santé sécurité

- Planification et priorisation des mesures de prévention et sécurité du DUERP dans les plans de prévention annuels des risques professionnels (PAPRI Pact).
- Déploiement du PAPRI Pact 2025 sur les risques les plus prioritaires (chimiques, chutes, manutentions, psycho-sociaux) et le volet communication.

Lexique

A

ABJ : Articles de Bricolage et Jardin
AGEC (Loi) : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
ASL : Articles de Sport et Loisirs
AT : Accident de Travail
AV : Apport Volontaire

B

BAV : Borne d'Apport Volontaire
BOM : Benne à Ordures Ménagères

C

CA : Communautés d'Agglomération
CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CDC : Communautés de Communes
CDT : Centre De Tri
CIA : Complément Indemnitaire Annuel
CSR : Combustible Solide de Récupération

D

DDS : Déchets Dangereux Diffus
DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

E

EMR : Emballages Ménagers Recyclables
EPI : Equipement de Protection Individuel
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ETP : Equivalent Temps Plein

G

GIP : Groupement d'Intérêt Public
GM : Gros de Magasin

H

Hab. : Habitant

I

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

J

JJ : Jeux Jouets
JMR : Journaux Magazines Revues

K

Kg : Kilogramme

L

L : Litre

O

OM ou OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

P

PAP : Porte-à-porte
PAPRI Pact : Plan d'Action de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail
PAV : Point d'Apport Volontaire
PCDA : Point de Collecte des Déchets Alimentaires
PE : Polyéthylène
PEHD : Polyéthylène Haute Densité
PET : Polytéréphtalate d'éthylène
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PMCB : Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment
PP : Polypropylène

R

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP : Responsabilité Elargie du Producteur
RI : Redevance Incitative
RS : Redevance Spéciale

S

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SPL : Société Publique Locale
SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

T

T : Tonnes
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

U

UIOM : Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères
UVE : Unité de Valorisation Energétique



**Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte
et le Traitement des ordures ménagères**
9 route d'Allégret 33670 Saint-Léon

Rapport présenté par Monsieur Jean-François AUBY,
Président du SEMOCTOM en Comité Syndical le 23 octobre 2025.

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995,
et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

www.semoctom.com